

Public



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

n°	2026-C15
Au	Conseil d'administration
Date	2026-06-23

Pour DÉCISION

Sujet/Titre

Rapport annuel 2025-2026 sur la Stratégie de développement durable

Sommaire

- Le rapport annuel 2025-2026 sur la Stratégie de développement durable (SDD) constitue le troisième rapport annuel sous le cycle 2023-2027 de la stratégie. Il décrit les progrès réalisés à l'égard des 28 mesures et des 33 indicateurs de la stratégie.
- En date du 31 mars 2026, la Commission de la capitale nationale (CCN) avait réalisé des progrès pour 31 des 33 indicateurs. La cible a été atteinte pour 16 d'entre eux.
- Deux cibles annuelles n'ont pas été atteintes :
 - la cible 12.1 concernant la réduction des déchets produits dans les bureaux de la CCN;
 - la cible 12.2 concernant la réduction des déchets de la patinoire du canal Rideau.
- La CCN réalise cette année sa première acquisition de certificats d'énergie renouvelable afin d'atteindre la cible d'un approvisionnement en électricité provenant à 100 % de sources d'énergie propre (mesure 12.5).
- La CCN a accéléré la mise en œuvre du Plan d'adaptation au climat dont 83 % des mesures à court terme ont progressé et huit ont été complétées.
- La gouvernance de la Stratégie de développement durable a été renforcée par le transfert de sa responsabilité à la Direction des politiques, affaires publiques et juridiques, ainsi que par l'élaboration d'un cadre de gestion visant à arrimer les initiatives de durabilité aux priorités organisationnelles.
- En 2026-2027, la CCN poursuivra la mise en œuvre de sa Stratégie de développement durable 2023-2027, tout en contribuant à l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable 2026-2029 et en amorçant celle de sa prochaine Stratégie de développement durable 2027-2030.

Aperçu du risque

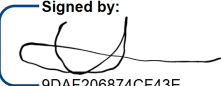
- La CCN est assujettie à la *Loi fédérale sur le développement durable* et a fait de la durabilité environnementale une priorité organisationnelle dans son plan d'entreprise approuvé par le Conseil du Trésor. À ce titre, l'organisation risque de ne pas respecter ses engagements clés envers ses parties prenantes et le public si la SDD n'est pas pleinement mise en œuvre, notamment à l'aide du Plan de carboneutralité pour le portefeuille immobilier et du Plan d'adaptation au climat.
- Des répercussions financières à moyen et à long terme risquent d'être engendrées si la CCN ne poursuit pas l'intégration de mesures de développement durable à la gestion de son portefeuille immobilier, de ses projets, de ses plans et de ses programmes.

Recommandation

- Que le rapport annuel 2025-2026 sur la Stratégie de développement durable soit approuvé.

Public

Soumis par :

Signed by:

9DAF206874CE43E...

Véronique de Passillé, vice-présidente, Politiques, affaires
publiques et juridiques

1. Priorités stratégiques

Le mandat de la CCN, qui consiste à planifier et à orienter le développement, la conservation et l'amélioration de la région de la capitale nationale, exige que la société d'État tienne compte de la durabilité à long terme de l'environnement bâti, non bâti et naturel dont elle assure la gestion.

Dans le cadre du Plan d'entreprise 2025-2026 à 2029-2030, la CCN a identifié comme priorité de « démontrer un leadership à l'échelle du pays en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement ». À cette fin, elle a établi des jalons à court terme visant à passer en revue et à actualiser ses processus pour intégrer des critères de développement durable au fonctionnement et à la prise de décision.

2. Autorité

Article 3.2.1 des règlements administratifs de la CCN.

3. Contexte

En tant qu'entité désignée en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable*, la CCN contribue à la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026.

La Stratégie de développement durable 2023-2027 de la CCN est harmonisée à la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026. Elle se veut une feuille de route vers une administration fédérale et une région de la capitale nationale plus résilientes aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement.

Le rapport annuel 2025-2026 sur la Stratégie de développement durable de la CCN constitue le troisième rapport annuel sous le cycle 2023-2027. Il décrit les progrès réalisés à l'égard des 33 indicateurs de la stratégie et l'engagement de la CCN d'intégrer le développement durable dans sa culture organisationnelle et dans ses activités réalisées dans la région de la capitale nationale.

À la suite du dépôt parlementaire des rapports annuels 2023-2024 et 2024-2025, la CCN a pleinement satisfait à ses obligations dictées par le Cadre de gestion de la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026, lequel prévoit que seuls les deux premiers rapports annuels suivant l'adoption d'une stratégie soient déposés au Parlement. Par conséquent, la version finale du rapport annuel 2025-2026 sur la Stratégie de développement durable sera publiée sur le site Web de la CCN à la suite de l'approbation du conseil d'administration.

4. Analyse des options / Analyse par le personnel de la CCN

En date du 31 mars 2026, la CCN avait fait progresser 31 des 33 indicateurs. Pour 16 indicateurs, les cibles ont été atteintes :

- pour cinq d'entre elles les cibles sont récurrentes annuellement;
- pour dix d'entre elles les cibles sont fixées dans le temps et ont été atteintes avant ou à l'échéance prévue.

Malgré les efforts déployés, deux cibles ont été manquées. Premièrement, la cible annuelle de la mesure 12.1, portant sur la réduction des déchets produits dans les bureaux de la CCN, n'a pas été évaluée. En tant que locataire à son bureau principal du 40, rue Elgin, la CCN bénéficie d'un contrôle limité sur les mesures qu'elle peut mettre en œuvre à cet endroit relativement à cet indicateur. La CCN veillera à remédier à la situation lorsqu'elle déménagera dans ses nouveaux

bureaux, au 80, rue Elgin, c'est-à-dire en 2026-2027. Elle adoptera alors une approche coordonnée sur l'ensemble de ses lieux de travail, incluant ses bureaux satellites, afin d'y mettre en place des mesures de réduction et de tri des déchets.

Deuxièmement, la cible annuelle de la mesure 12.2, liée à la réduction des déchets générés par le public sur la patinoire du canal Rideau durant la saison 2026, n'a pas été atteinte. Certains défis liés au tri et au traitement des déchets ont empêché la CCN d'atteindre sa cible. Elle travaillera avec l'entrepreneur responsable de la gestion des déchets sur la patinoire afin d'identifier des solutions permettant d'améliorer la situation l'an prochain.

Les faits saillants pour l'exercice financier 2025-2026 sont les suivants :

- Communauté durable :
 - Finalisation de l'élaboration d'une stratégie d'agriculture et d'alimentation durables (mesure 2.1).
 - Augmentation du nombre de départs et des heures de service de la navette estivale, ainsi que du nombre de semaines d'exploitation de la navette hivernale, menant au parc de la Gatineau (mesure 11.4).
 - Réalisation de l'Étude du paysage culturel du canal Rideau pour le tronçon d'Ottawa, en collaboration avec Parcs Canada et la Ville d'Ottawa et en consultation avec des membres de la Nation algonquienne (mesure 10.1).
 - Soutien actif de la construction de logements abordables en rendant disponibles des terrains fédéraux sous-utilisés pour des projets immobiliers résidentiels dans la région de la capitale nationale par l'entremise de l'initiative Construire des logements sur des terrains de la CCN, afin d'atténuer la crise du logement au Canada (mesure 11.6).
- Consommation responsable :
 - Réalisation de la première acquisition de certificats d'énergie renouvelable afin d'atteindre la cible d'un approvisionnement en électricité provenant à 100 % de sources d'énergie propre (mesure 12.5).
- Lutte contre les changements climatiques
 - Réduction de 52 % des émissions de gaz à effet de serre de la CCN par rapport au niveau de référence 2005-2006 (mesure 13.1).
 - Progression de 83 % des mesures à court terme du Plan d'adaptation au climat, dont huit ont été complétées (mesure 13.10).
 - Progression de la transition de la flotte de véhicules utilitaires légers de la CCN vers une flotte zéro émission, atteignant 27 % (mesure 12.6).
 - Achèvement de 8 des 11 divulgations recommandées par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (mesure 13.11).
- Capital naturel :
 - Lancement du projet d'inventaire des actifs naturels (mesure 13.2).
 - Accélération de la plantation de nouveaux arbres, avec plus de 11 500 arbres plantés en 2025-2026 et un objectif de 50 000 arbres en 2026-2027 (mesure 13.4).
 - Acquisition de deux parcelles totalisant 36 hectares, situées respectivement dans le corridor écologique de Larrimac et dans le corridor écologique du ruisseau Chelsea, renforçant le lien écologique entre le parc de la Gatineau et la rivière Gatineau (mesure 15.1).

- Élimination d'espèces envahissantes sur une superficie de 146 497 m², répartie sur 11 emplacements (mesure 15.2).
- Intégration du développement durable :
 - Transfert de la responsabilité de la Stratégie de développement durable à la Direction des politiques, affaires publiques et juridiques, afin d'arrimer les initiatives de développement durable aux priorités organisationnelles et de les intégrer pleinement aux activités de planification stratégique.
 - Élaboration d'un cadre de gestion afin d'orienter les efforts collectifs vers l'atteinte des objectifs en matière de durabilité et d'assurer une compréhension commune des rôles et des responsabilités.
 - Élaboration d'outils pour évaluer et gérer les risques climatiques dans les projets de la CCN afin d'appuyer la gestion des actifs contribuant à l'adaptation aux changements climatiques.
 - Réalisation de deux évaluations environnementales stratégiques en 2025-2026, soit celles du Plan du cœur de la capitale du Canada – Volume I et du Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux.

5. Détails financiers

La CCN a identifié 7,5 millions de dollars sur 5 ans, à compter de 2024-2025, dans le cadre du financement prévu dans l'Énoncé économique de l'automne 2022 afin de soutenir sa priorité d'entreprise en matière de développement durable, y compris la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable 2023-2027.

6. Possibilités et résultats attendus

La mise en œuvre de la Stratégie de développement durable 2023-2027 engendre des avantages concrets pour la CCN, entre autres :

- la mise en œuvre du Plan d'adaptation au climat et le développement d'outils soutenant l'intégration des risques climatiques à l'échelle de l'actif permettent à la CCN d'accroître sa résilience au changement climatique et de réduire les impacts des événements climatiques extrêmes auxquels elle fait et devra faire face;
- la réalisation de la feuille de route pour la carboneutralité, du plan de la flotte verte et des lignes directrices d'approvisionnement écologique permet à la CCN de mettre en œuvre sa transition énergétique et de réduire son empreinte carbone directe et indirecte, tout en créant des co-bénéfices financiers;
- l'élaboration d'un inventaire des actifs naturels que gère la CCN permet de veiller à ce que ces actifs naturels soient pris en compte au même titre que les actifs bâtis dans le cadre de l'initiative de planification des investissements, afin de cerner et de hiérarchiser les besoins à l'échelle des portefeuilles d'actifs, soutenant les objectifs de saine gestion des investissements;
- la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques permet à la CCN de renforcer ses pratiques de gestion et de divulgation des risques liés au climat, contribuant ainsi à accroître sa résilience physique et financière à long terme.

La CCN travaille également à renforcer sa capacité en matière de développement durable. Les efforts réalisés prennent plusieurs formes :

- Le personnel de la CCN prend davantage d'initiatives pour intégrer des mesures de durabilité dans ses projets, même lorsque celles-ci ne sont pas directement liées aux actions de la SDD.
- Le personnel de la CCN exprime un besoin croissant de formation et de séances d'information sur divers sujets liés à la durabilité et l'action climatique pour lequel l'équipe de la SDD a offert et continuera d'offrir du soutien. Afin de mieux encadrer ces besoins croissants et d'y répondre de manière proactive, l'équipe de la SDD élabore un plan de renforcement des capacités et de formation.
- Plusieurs équipes collaboratives et intersectorielles ont été mises en place pour soutenir la réalisation de projets liés au développement durable, notamment en ce qui concerne la divulgation liée au climat.

7. Conformité avec les politiques du gouvernement et de la CCN

La Stratégie de développement durable 2023-2027 est harmonisée à la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026.

8. Risques et mesures d'atténuation

Risques	Probabilité	Répercussion	Réponses planifiées
La CCN est assujettie à la <i>Loi fédérale sur le développement durable</i> et a fait de la durabilité environnementale une priorité organisationnelle dans son plan d'entreprise approuvé par le Conseil du Trésor. À ce titre, l'organisation risque de ne pas respecter ses engagements clés envers ses parties prenantes et le public si la SDD n'est pas pleinement mise en œuvre, notamment à l'aide du Plan de carboneutralité pour le portefeuille immobilier et du Plan d'adaptation au climat.	Faible	Faible	La responsabilité de la Stratégie de développement durable a été transférée à la Direction des politiques, affaires publiques et juridiques afin de mieux arrimer les initiatives de développement durable aux priorités organisationnelles et de les intégrer pleinement aux activités de planification stratégique. La CCN s'est dotée d'un cadre de gestion visant à orienter les efforts collectifs vers l'atteinte des objectifs de durabilité et à favoriser une compréhension commune des rôles et des responsabilités, ainsi que des mécanismes d'intégration de la durabilité au sein de l'organisation. La CCN assure un suivi semestriel de l'avancement de la mise en œuvre de ses objectifs en matière de durabilité et en rend compte annuellement à la haute direction et au conseil d'administration au moyen d'indicateurs de performance chiffrés et assortis d'échéances.

Public

Risques	Probabilité	Répercussion	Réponses planifiées
Des répercussions financières à moyen et à long terme seront engendrées si la CCN n'intègre pas des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques à la gestion de son portefeuille immobilier, de ses projets et de ses plans.	Moyenne	Majeure	La CCN intègre des considérations climatiques à ses plans directeurs. Elle élabore des outils pour évaluer et gérer les risques climatiques dans ses projets, procède à la création d'un inventaire des actifs naturels afin d'appuyer une gestion des actifs contribuant à l'adaptation aux changements climatiques, et travaille à la quantification de certains risques climatiques déjà identifiés dans le cadre de son projet d'adaptation aux changements climatiques. Elle poursuit ses efforts afin d'établir des possibilités d'initiatives conjointes et de renforcer l'engagement interne et externe.

9. Consultation publique et communication

La CCN consulte les parties prenantes internes et externes, le public, les partenaires et les Premières Nations, lorsqu'il est pertinent de le faire, dans le cadre des initiatives de mise en œuvre de la Stratégie de développement durable 2023-2027.

La CCN participe périodiquement à des réunions avec des partenaires fédéraux et publics sur des sujets liés à la durabilité, notamment la biodiversité, l'adaptation au climat et l'atténuation des impacts reliés aux changements climatiques, les achats écologiques, la gestion écologique de la flotte et la mobilisation du personnel.

Une fois approuvé par le conseil d'administration, le rapport sera mis à la disposition du public au moyen de plusieurs outils de communication, dont l'infolettre dédiée au développement durable de la CCN.

10. Prochaines étapes

En 2026-2027, la CCN continuera de contribuer à l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable 2026-2029, puis élaborera sa prochaine Stratégie de développement durable (2027-2030).

Elle poursuivra également la mise en œuvre de sa SDD 2023-2027. Pour l'exercice financier 2026-2027, les priorités suivantes seront mises de l'avant :

- Afin de mieux prendre en compte les risques climatiques dans ses projets, la CCN élaborera des outils et directives pour la réalisation d'évaluations des risques et de la vulnérabilité climatiques.

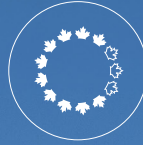
- Dans le but de les intégrer dans ses processus de gestion des actifs, la CCN poursuivra la création d'un inventaire des actifs naturels.
- Afin d'appuyer la transition vers la carboneutralité du portefeuille immobilier, la CCN réalisera une évaluation du potentiel en énergies renouvelables de ses terrains et bâtiments.
- Pour renforcer sa gestion des risques climatiques en lien avec les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, la CCN réalisera une analyse de matérialité et la quantification des risques liés aux changements climatiques.
- Afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et le développement des compétences internes, la CCN élaborera un plan de renforcement des capacités en matière de durabilité.
- Pour accroître l'intégration des considérations environnementales dans ses processus d'achat, la CCN mettra à jour ses lignes directrices en matière d'approvisionnement écologique.
- Afin de mieux protéger son patrimoine culturel face aux impacts des changements climatiques, la CCN procédera à l'évaluation des sites archéologiques vulnérables.
- Enfin, afin de réduire les émissions associées à ses activités, la CCN poursuivra la transition de sa flotte de véhicules vers une flotte carboneutre.

11. Liste des annexes

Annexe 1 – Rapport annuel 2025-2026 sur la Stratégie de développement durable

12. Préparation de la proposition

- Véronique de Passillé, vice-présidente, Politiques, affaires publiques et juridiques (PAPJ)
- James Yang, directeur, Politiques et planification stratégique (PPS), PAPJ
- Geneviève Mercier, cheffe, Développement durable, PPS, PAPJ
- Kim Monaghan, gestionnaire, Développement durable, PPS, PAPJ
- Sophie Robichaud, agente de programmes, Développement durable, PPS, PAPJ



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Stratégie de développement durable

Rapport annuel 2025-2026

Canada



2025-
2026

Table des matières

- 1 Message du premier dirigeant
- 2 À propos du rapport
- 3 Introduction
- 5 Progrès réalisés en 2025-2026
- 29 Intégration du développement durable
- 36 Glossaire



Message du premier dirigeant

C'est avec plaisir que je présente le rapport annuel de 2025-2026 sur la Stratégie de développement durable 2023-2027 de la Commission de la capitale nationale.

Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre vision commune d'une capitale dynamique, résiliente et accessible; une capitale qui protège le patrimoine naturel et culturel de la région tout en veillant à ce que les lieux qui s'y trouvent demeurent sains, équitables et accueillants pour les générations futures.

Une part importante de nos efforts a porté sur la redécouverte de la beauté naturelle et de l'identité culturelle de nos berges. Au lac Dow's, nous avons permis à la population et aux gens de passage de renouer avec une voie navigable historique longtemps perçue comme impropre à la baignade. À la suite d'une évaluation exhaustive confirmant que la qualité de l'eau répond aux normes de sécurité, un nouveau quai flottant a été aménagé, offrant à la population un accès sécuritaire au plan d'eau et aux espaces verts environnants. Cette approche équilibrée et fondée sur des données probantes a valu à la CCN une reconnaissance nationale soulignant son leadership en matière de réhabilitation de sites anciennement contaminés et de réduction des risques pour la population et l'environnement.

Nos efforts visant à améliorer l'aménagement des lieux publics ont également favorisé l'accessibilité et la mobilité durable. L'adoption du Plan sur l'accessibilité 2026-2028 a permis de renouveler notre engagement à éliminer les obstacles partout dans la capitale, tandis que la mise à jour des Lignes directrices de planification et de conception du boulevard de la Confédération place l'accessibilité universelle et les déplacements sécuritaires et durables, à pied, à vélo ou en transport collectif, au cœur des améliorations futures. L'élargissement du service de navette du parc de la Gatineau contribue également à rendre plus équitable l'accès aux espaces verts et aux destinations culturelles.

Nous avons continué de prendre soin de nos actifs existants dans le cadre de projets de réutilisation et de réhabilitation réfléchis. Au lac Philippe, l'émblématique kiosque en pierre de 1958 a été préservé et intégré au nouveau relais du lac Philippe dans le cadre d'une modernisation plus vaste du terrain de camping. L'endroit rénové comprend des installations écoénergétiques alimentées par de l'électricité propre, atteignant ainsi la carboneutralité conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert. De même, la réhabilitation des cours Sussex a permis de réutiliser la majorité des pavés existants, réduisant le recours à de nouveaux matériaux et l'empreinte environnementale du projet.

Alors que le climat évolue, nous adaptons aussi nos activités afin de maintenir les expériences emblématiques propres à la capitale. Des recherches menées en partenariat avec l'Université Carleton approfondissent notre compréhension des effets des fluctuations de température sur la formation de la glace de la patinoire du canal Rideau en hiver.

À Rideau Hall, un nouveau système de réfrigération assure des conditions de glace fiables, permettant au public de profiter d'un patinage de grande qualité malgré le changement climatique. En été, de nouvelles occasions de se rafraîchir sont offertes dans des lieux naturels et culturels remarquables, notamment la Maison riveraine de la CCN, le quai du lac Dow's et le futur quai de l'est, qui offriront un répit apprécié lors des épisodes de chaleur accrue au cœur même de la capitale.

Le renforcement de notre capacité organisationnelle a également constitué une priorité cette année. Un nouveau cadre de gestion oriente désormais nos efforts collectifs de mise en œuvre de la stratégie. Des équipes multidisciplinaires font progresser les travaux liés aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques, notamment par l'élaboration d'outils d'évaluation des risques climatiques et la création d'un inventaire des actifs naturels afin d'appuyer la planification des investissements et la planification à long terme.

Je tiens à remercier le personnel de la CCN, ainsi que nos partenaires, bénévoles et parties prenantes, dont l'engagement continu soutient ce travail essentiel. Grâce à ces efforts collectifs, nous contribuons à façonner une région de la capitale nationale qui traduit notre engagement commun à bâtir un avenir plus durable et résilient pour la région de la capitale nationale.

Tobi Nussbaum, *premier dirigeant*



Camping du lac Philippe

À propos du rapport

Ce document est le troisième rapport annuel de la Commission de la capitale nationale (CCN) sur la [Stratégie de développement durable \(SDD\) 2023-2027](#).

Il rend transparent et responsable le processus décisionnel en matière de développement durable, pour son conseil d'administration et pour le Parlement, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*. Il met en relief ses réalisations en matière de développement durable et de résilience climatique pour l'exercice 2025-2026.

Le rapport dresse le bilan de l'année. Il présente sous forme de tableaux les progrès réalisés à l'égard des mesures énoncées dans la SDD 2023-2027. Il énonce aussi ce que fait la CCN pour promouvoir une culture de la durabilité.

Vision du développement durable

« Nous protégeons notre précieux héritage et le patrimoine naturel, bâti et culturel de la région de la capitale nationale. Nous collaborons avec des partenaires régionaux pour que la région soit durable et inclusive. Nous accordons une grande importance à la santé et au bien-être des gens d'ici et d'ailleurs. Nous prenons des mesures en réponse aux changements climatiques; construisons une infrastructure résiliente; protégeons et valorisons le capital naturel; promouvons l'alimentation durable et les collectivités sûres; et rapprochons la population canadienne de la nature. »

Introduction

La CCN s'acquitte de son mandat d'intendante de la région de la capitale nationale en façonnant un lieu dynamique et inspirant qui est une source de fierté pour le Canada et un legs pour les générations à venir. Toujours actuelle, la CCN sait relever les nouveaux défis et affirmer son leadership pour bâtir une capitale nationale durable et résiliente, comme en témoigne la SDD 2023-2027, adoptée en novembre 2023.

Un rôle influent

La CCN possède et gère plus de 11 % des terrains de la région de la capitale nationale. Ces terrains offrent à la population des endroits où profiter de la nature, des loisirs, du patrimoine et de la culture. En veillant à la préservation et à la mise en valeur de ces terrains pour les générations actuelles et à venir, la CCN contribue à améliorer le bien-être des gens de la région et de l'ensemble du pays. En plus d'écologiser ses propres activités et d'y intégrer le développement durable, la CCN fait preuve de leadership en matière de durabilité et de résilience climatique tant à l'échelle régionale que nationale.

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

La SDD 2023-2027 est l'un des principaux outils qui permet à la CCN d'être une cheffe de file nationale en matière de développement durable. Découlant de la *Loi fédérale sur le développement durable* et ses [sept principes fondamentaux](#), elle repose sur les [objectifs de développement durable des Nations Unies](#), les cibles et stratégies de mise en œuvre de la [Stratégie fédérale de développement durable](#) (SFDD) et les engagements de la [Stratégie pour un gouvernement vert](#). Les mesures énoncées dans la SDD 2023-2027 sont aussi liées au cadre d'indicateurs canadien (CIC) et au cadre mondial d'indicateurs (CMI).

En vertu de la SFDD 2022-2026, la CCN soutient les stratégies de mise en œuvre énoncées aux objectifs 10 – Inégalités réduites, 11 – Villes et communautés durables, 12 – Consommation et production responsables et 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, et elle compte contribuer à la réalisation des objectifs 2 – Faim « Zéro » et 15 – Vie terrestre. Elle contribue ainsi à la réalisation des priorités du gouvernement fédéral en matière de développement durable et de résilience climatique, tout en alimentant une culture organisationnelle axée sur la durabilité et la collaboration avec ses partenaires.



Reconnaissance territoriale

La CCN reconnaît que son travail et celui de ses partenaires se déroulent sur le territoire traditionnel non cédé de la Nation algonquine Anishinabeg, dont la présence ici remonte à des temps immémoriaux.

La CCN est reconnaissante de la possibilité qui lui a été donnée de faire connaissance et de travailler sur ce territoire, ainsi que du rôle essentiel que joue la Nation algonquine Anishinabeg pour en assurer l'intendance et la protection pour les générations qui suivront.

La CCN reste déterminée à bâtir une région de la capitale nationale représentative de tous peuples autochtones au Canada, dans une volonté de faire progresser les efforts de réconciliation fondés sur la reconnaissance et le respect mutuels.



Ferme Mādahōki

Progrès réalisés en 2025-2026

En date du 31 mars 2026, la CCN a fait progresser 31 des 33 indicateurs et la cible a été atteinte pour 16 d'entre eux. La cible de la mesure 12.1 concernant la réduction des déchets produits dans les bureaux de la CCN, ainsi que la cible de la mesure 12.2 concernant la réduction des déchets de la patinoire du canal Rideau, n'ont pas été atteintes en 2025-2026. Les tableaux qui suivent illustrent l'ensemble des progrès réalisés par la CCN au cours de l'exercice 2025-2026 et donnent un aperçu de ce qui est prévu pour le prochain exercice.

Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable

La conservation de l'environnement naturel ainsi que la protection de l'eau douce et de la qualité des sols aident le système alimentaire à fournir des aliments sûrs et sains pour longtemps. En gérant de manière responsable le vaste portefeuille de terres agricoles de la Ceinture de verdure et d'autres secteurs urbains, la CCN appuie la production alimentaire durable. Elle contribue à la vitalité du système alimentaire régional et soutient l'économie locale. Il y a environ 90 fermes sur les terrains de la CCN; y compris des marchés de produits maraichers et des fermes laitières, maraichères et d'élevage, dont plusieurs produisent des aliments pour la région. Grâce à ces fermes, les gens peuvent se procurer des aliments sains, produits localement et de façon durable, et la biodiversité sur les terres agricoles est protégée.

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – Aucun

CIBLE DE LA SFDD – Aucune

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Aider les collectivités canadiennes à se procurer des aliments sains

Investir dans des projets qui élargissent l'accès aux produits alimentaires et soutiennent la sécurité alimentaire, avec le potentiel de fournir des avantages sociaux, sanitaires, environnementaux et économiques à l'appui de communautés dynamiques partout au Canada.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
2.1 Élaborer une stratégie d'agriculture et d'alimentation durables afin d'encourager la production alimentaire sur les terres agricoles de la CCN.	Indicateur de performance : Pourcentage des terres agricoles de la CCN qui servent à la production alimentaire. Cible : À fixer. Point de départ : 28 % en date de 2023.	La CCN gère 5 600 ha de terres agricoles pour soutenir le caractère sain et durable du système alimentaire, en adoptant pour ses locataires un modèle qui offre aux exploitants agricoles d'expérience la chance unique de pouvoir s'établir sur des terres de qualité à moins de 20 min du centre-ville d'Ottawa. Depuis 2018, plus de 528 ha de terres ont été convertis à la production alimentaire et six fermes se sont converties aux pratiques de la culture durable. Beaucoup de ces fermes offrent des produits ou des services au public: visites guidées, cueillette de fruits, marchés maraichers et ateliers sur les aliments locaux et durables. La CCN a également mis sur pied deux projets pilotes de jardinage communautaire sur ses terrains urbains. Dans sa stratégie d'agriculture et d'alimentation durables, elle cherchera à établir des objectifs et des mesures appuyant la production locale d'aliments sains et durables dans la région de la capitale nationale. Cible et ambition pertinentes Ambition du CIC : « Les Canadiens ont accès à une nourriture suffisante, abordable et nutritive. » Cible 2.4 du CMI : « D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols. »	Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat le 31 mars 2026 : 28 % des terres agricoles louées servent à la production alimentaire. L'élaboration d'une stratégie d'agriculture et d'alimentation durables est en cours. La stratégie reconnaîtra les avantages fondamentaux des systèmes alimentaires locaux, de l'économie locale et de l'agriculture durable. Elle énoncera six axes selon lesquels la CCN s'efforcera de soutenir les producteurs agricoles afin de maximiser les retombées des systèmes alimentaires locaux, de l'économie locale et de l'agriculture durable. Elle mettra l'accent sur la transition à long terme de son portefeuille agricole vers un portefeuille soutenant l'agriculture et l'alimentation durables dans la région de la capitale nationale, grâce à une sélection stratégique de nouveaux exploitants agricoles et à un soutien des exploitants vers des pratiques plus durables. La Stratégie d'agriculture et d'alimentation durables de la CCN sera créatrice de valeurs pour la CCN, la population de la région de la capitale nationale et les gens de passage, en favorisant la viabilité financière et environnementale des entreprises agricoles locales, en renforçant l'offre d'aliments locaux sains et en proposant une expérience récréative renouvelée.

Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités

En 2021, le Canada a adopté la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) dans le cadre de sa réconciliation avec les Autochtones, un processus qui nécessite le renouvellement de sa relation avec eux et qui est fondé sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. De nombreux peuples autochtones sont établis dans la région de la capitale nationale, en particulier ceux de la Nation algonquine Anishinabeg. La CCN s’est engagée à mettre en œuvre les recommandations formulées par la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Elle s’efforce d’établir des relations solides avec les têtes dirigeantes des communautés autochtones de la région en s’acquittant de ses fonctions de conception, d’aménagement et de gestion des lieux publics partagés, des monuments culturels, des biens immobiliers et des aires de conservation. En créant des occasions de travailler avec ces communautés et en cultivant une relation fondée sur la collaboration, elle peut faire en sorte que leurs perspectives se reflètent réellement dans le nombre de projets et idées proactives entrepris dans la région de la capitale nationale.

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. »

CIBLE DE LA SFDD – « Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d’étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. » (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

Le gouvernement du Canada s’efforcera de mettre en œuvre la *Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones. Les organisations fédérales soutiendront et mettront en œuvre les mesures identifiées dans le plan d’action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies conformément à leurs propres mandats et aux orientations fournies par le Secrétariat de mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
10.1 Travailler avec les peuples autochtones, en particulier la Nation algonquine, à renforcer les capacités et les relations susceptibles de faire progresser la réconciliation et de mener à l’inclusion concrète des perspectives autochtones dans les activités de la CCN.	Indicateur de performance : Nombre de projets de la CCN dont l’un des objectifs consiste à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. Cible : D’ici 2027, que 3 nouveaux projets comportent au moins 1 objectif visant à faire progresser la réconciliation. Point de départ : 0 en date de 2023.	Puisque les terrains de la CCN se trouvent sur le territoire non cédé de la Nation algonquine Anishinabeg, il est important, pour faire progresser la réconciliation, que les perspectives autochtones soient prises en compte dans la planification et l’aménagement de ces terrains. Afin que les occasions de faire progresser la réconciliation soient explorées à l’étape de la planification, la CCN s’engage à faire de la réconciliation un objectif de ses grands projets. La politique de la CCN sur l’approvisionnement auprès des entreprises autochtones contient des pratiques exemplaires visant à encourager les entreprises algonquines et d’autres entreprises appartenant à des Autochtones à lui fournir des biens et des services. La CCN estime que, lorsque les capacités existent, les marchés avec des entreprises autochtones, comme source d’approvisionnement, peuvent avoir des retombées socioéconomiques, locales et nationales, et contribuer à renforcer la capacité de conclure d’autres marchés avec le gouvernement fédéral par la suite.	Progrès de l’indicateur : Atteint. Résultat le 31 mars 2026 : 5 projets ont été mis en œuvre depuis 2023. Au cours de l’exercice 2025-2026, la CCN a mené à terme deux projets visant à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones. D’abord, elle a procédé à l’aménagement de panneaux d’interprétation créés en collaboration avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg au camping du lac Philippe modernisé et les secteurs du camping ont été renommés en collaboration avec la Nation. Des noms évocateurs de l’environnement naturel propre aux lieux ont été sélectionnés, dont <i>Kàgàgi sàgahigan</i> qui signifie lac corbeau, nom utilisé par la Nation pour désigner le lac Philipe, <i>Zibiwishenj</i> qui signifie petit ruisseau et <i>Ininàtigogweyà</i> qui signifie boisé d’érables, afin de faire honneur à l’héritage culturel autochtone des lieux. Ensuite, la CCN, Parcs Canada et la Ville d’Ottawa ont collaboré à l’élaboration de l’Étude du paysage culturel du canal Rideau pour le tronçon d’Ottawa, laquelle comprenait la participation de la Nation algonquine représentée par les Algonquins de Pikwàkanagàn et les Algonquins de l’Ontario, afin d’y intégrer les considérations et le savoir autochtones. Enfin, la CCN travaille avec les peuples autochtones dont la Nation algonquine afin d’appuyer la collaboration et la réconciliation. Elle encourage la participation des entreprises algonquines et autres entreprises appartenant à des Autochtones dans le cadre de son processus d’approvisionnement afin de soutenir le développement économique autochtone. Elle consulte et engage également les peuples autochtones dans le cadre de ses activités de planification, tel que ce fut le cas dans le cadre du projet de remplacement du pont Alexandra, du projet de pont dans l’est de la région de la capitale nationale et de la mise à jour du Plan du cœur de la capitale nationale du Canada. Ces initiatives s’ajoutent à celles réalisées depuis 2023 : • l’aménagement, à la pointe Kiweki, de panneaux d’interprétation, dans le but de mettre en valeur le patrimoine autochtone des lieux; • l’enrichissement de la programmation de l’activité La CCN Ouverte 2024 en y intégrant des activités de sensibilisation à la culture autochtone; • le changement de désignation qui a mené à l’adoption du nom de la Kichi Zibi Mikan.

Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada

Pour investir dans la durabilité à long terme des villes et le bien-être des collectivités, il est nécessaire de prendre en compte de multiples facteurs qui se chevauchent, notamment l'accès au logement abordable, au transport public et aux espaces verts, ainsi que la préservation du patrimoine bâti, culturel et naturel. En tant qu'intendante du patrimoine naturel et culturel et planificatrice à long terme de la région, la CCN cherche à cultiver un environnement qui favorise le bien-être de la population et procure une vision de la durabilité pour la région. Elle s'engage à améliorer l'infrastructure (réseau de transport, logement abordable, etc.) ainsi qu'à aménager des espaces verts accessibles (ou à les améliorer), afin de rendre la région de la capitale nationale plus durable et plus agréable.

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Transport en commun et transport actif »

CIBLE DE LA SFDD – « D'ici 2030, 22 % des navetteurs utilisent le transport en commun ou actif. » (ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Investir dans le transport en commun et le transport actif

Investir dans les solutions de transport en commun, de transport rural et de transport actif afin de fournir aux gens des moyens fiables, rapides, abordables et propres de se déplacer.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
11.1 Soutenir l'amélioration de l'infrastructure nécessaire au transport durable dans la région de la capitale nationale en élaborant des plans et des lignes directrices pour le transport.	Indicateur de performance : Pourcentage de promenades de la CCN qui ont été évaluées en vue d'y accroître la mobilité active dans des conditions sûres et durables. Cible : 100 % des promenades de la CCN ont été évaluées d'ici 2024. Point de départ : 0 % en date de 2023.	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030 La CCN joue un rôle habilitant dans la création d'un réseau de transport interprovincial durable et mieux relié dans la région de la capitale nationale, car elle mène des études régionales sur le transport; élabore des plans et des lignes directrices en matière de transport; finance des projets d'infrastructure de transport; et collabore avec des partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux. Certains exemples de plans de la CCN qui régiront l'essor de l'infrastructure du transport, dans le cœur de la région de la capitale nationale, comprennent le Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux et de futures lignes directrices pour la planification et la conception des promenades et le boulevard de la Confédération. Les promenades de la CCN représentent plus de 90 km de routes utilisées intensivement pour le navettage et le transport actif, dans la région. La CCN étudie ses promenades pour voir comment elle pourrait accroître l'utilisation du transport actif et collectif dans des conditions sécuritaires et durables. L'information ainsi recueillie servira à préparer des lignes directrices de planification et de conception pour les promenades, qui remplaceront la politique actuelle (qui date de 1984). Le nouveau document présentera les promenades dans une perspective contemporaine et accordera la priorité aux déplacements à pied et à vélo. Dans le cadre de leur incorporation aux projets d'infrastructure, elles appuieront la sécurité et la durabilité de la mobilité active dans toute la région. Cibles et ambition pertinentes Ambition du CIC : « Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. » Cible 11.5 du CIC : « D'ici 2030, 22 % des navetteurs adoptent le transport en commun ou actif. » Cible 11.2 du CMI : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées. »	Résultats et commentaires Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat le 31 mars 2026 : 60 % de l'examen des promenades est terminé. Dans le cadre de l'élaboration de lignes directrices pour la planification et la conception des promenades, la CCN passe en revue l'ensemble de son réseau de promenades afin de proposer une vision, des stratégies et des modèles de conception pour des promenades favorisant le transport actif, durable, équitable et universellement accessible. L'échéancier d'adoption des lignes directrices a dû être repoussé afin de consacrer plus d'énergie à d'autres priorités dans la région de la capitale nationale, notamment en matière de transport, dont le <i>Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux dans la région de la capitale nationale</i> , adopté à l'automne 2025. Toutefois, des progrès ont été réalisés pour la promenade de l'Aviation, en raison de son importance dans l'exercice de planification d'un possible lien interprovincial dans l'est de la capitale. L'approche utilisée servira pour les autres promenades. D'autres initiatives liées au réseau de promenades, comme les vélos-weekends, le programme de navette du parc de la Gatineau ou encore la mise à jour des Lignes directrices de planification et de conception du boulevard de la Confédération démontrent l'engagement de la CCN envers le transport actif et durable dans la région. La CCN prévoit d'adopter des lignes directrices pour la planification et la conception des promenades en 2027-2028.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
11.2 Améliorer les chances d'adopter la mobilité active toute l'année dans la région de la capitale nationale, notamment : - en réservant des routes à la mobilité active; - en entretenant toute l'année les pistes de ski de fond et de raquette, les escaliers extérieurs, les pistes cyclables et les sentiers; - en offrant la location de bicyclettes (y compris les modèles assistés).	Indicateur de performance : Nombre de projets mis en œuvre qui créent plus d'occasions d'adopter la mobilité active dans la région de la capitale nationale, et leurs résultats connexes. Cible : 5 projets d'ici 2027. Point de départ : 0 projet en date de 2023. <i>Remarque : les cibles et les résultats de chaque projet feront l'objet d'un rapport.</i>	La CCN encourage le transport actif de plusieurs façons. Elle gère notamment un réseau régional de sentiers polyvalents totalisant plus de 300 km, dont se servent les gens pour se rendre au travail. Elle réserve ses promenades à la mobilité active sur 19 km chaque weekend, de mai à octobre, à l'occasion des vélos-weekends; et sur 34 km, dans le parc de la Gatineau, les weekends et certains jours de semaine, dans le cadre d'un programme pilote qui a commencé au cours de la pandémie de COVID-19. En plus de son réseau de 200 km de pistes et de sentiers d'hiver du parc de la Gatineau, la CCN entretient plus de 100 km de pistes à Ottawa, en partenariat avec l'Alliance des sentiers hivernaux urbains, dont bon nombre longent des routes menant à différents pôles d'emploi. Certains hivers, des gens se rendent même au travail en empruntant la patinoire du canal Rideau. Au cours des quatre prochaines années, la CCN veillera à assurer la viabilité à long terme de ces programmes, et même à les étendre, et mettra en œuvre d'autres projets favorisant la mobilité active dans la région, par exemple en étendant son réseau de pistes cyclables, sur ses terrains, et en entretenant plus de sentiers pédestres ou polyvalents en hiver. Cible et ambitions pertinentes Ambition du CIC : « Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. » Cible 11.5 du CIC : « D'ici 2030, 22 % des navetteurs adoptent le transport en commun ou actif. » Ambition du CIC : « Les Canadiens adoptent des comportements sains. »	Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat le 31 mars 2026 : 9 projets ont été mis en œuvre depuis 2023. En 2025-2026, un nouveau lien cyclable a été aménagé entre le nouveau secteur résidentiel du 1150, boulevard de Lucerne, le stationnement Chaudières et le sentier des Voyageurs, bonifiant ainsi l'offre de mobilité active dans le secteur de Gatineau. Ce projet s'ajoute aux huit projets ayant déjà été mis en œuvre depuis 2023 : - l'aménagement de la passerelle Pidàban, un nouveau lien piétonnier entre le parc Major's Hill et la pointe Kiweki; - l'aménagement d'un nouveau lien piétonnier surélevé à la promenade du Colonel-By, pour relier l'avenue Laurier au canal Rideau; - l'ajout de la location de vélo à la Maison riveraine de la CCN; - l'ajout d'un trajet d'Aqua-Taxi entre les écluses d'Ottawa et la Maison riveraine de la CCN; - l'ajout d'un tronçon au sentier de la Ceinture-de-Verdure Est (Taufette – étape 1); - l'ajout d'un sentier traversant le jardin des pollinisateurs au ruisseau de Green (P27) dans la Ceinture de verdure; - le renouvellement de l'entente de financement pour l'entretien du réseau de sentiers d'hiver polyvalents avec l'Alliance des sentiers hivernaux urbain; - la prolongation de 5 km du réseau de sentiers d'hiver polyvalents.

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Espaces verts et patrimoine culturel et naturel »

CIBLE DE LA SFDD – « Désigner des parcs urbains nationaux dans un réseau, la cible étant d'ajouter jusqu'à 6 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2026 et un total de 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2030. » (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Développer des espaces verts à proximité des centres urbains

Aménager des espaces verts dans des centres urbains ou à proximité et en faciliter l'accès.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
11.3 En conformité avec les plans directeurs de la CCN, aménager des espaces verts, ou améliorer ceux qui existent déjà, afin de faciliter l'accès à la nature, aux activités récréatives et aux lieux culturels, et pour favoriser la santé et le bien-être des personnes, la biodiversité urbaine ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.	Indicateur de performance : Nombre d'espaces verts aménagés. Cible : Aménagement de 3 nouveaux espaces verts d'ici 2027. Point de départ : 0 en date de 2023. Indicateur de performance : Nombre d'espaces verts améliorés. Cible : Au moins 1 espace vert amélioré d'ici 2027. Point de départ : 0 en date de 2023.	La CCN gère plus de 600 km² de terres, dont plus de 70 % sont des espaces verts où le public peut se récréer en profitant de la nature et de la culture. La CCN pourrait toutefois offrir plus d'espaces verts en ville en aménageant de nouveaux espaces verts accessibles là où ses processus de planification et d'aménagement le prévoient. La CCN compte ajouter au moins trois espaces verts à des projets d'aménagement qui longent la rivière des Outaouais et améliorer un espace vert au bord du ruisseau de la Brasserie, à Gatineau, en rehaussant les habitats naturels et en naturalisant les berges à cet endroit; en facilitant le passage des sentiers récréatifs aux espaces verts; et en créant des occasions d'exercer des activités récréatives durables. Cible pertinente Cible 11.4 du CMI : « Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial. »	Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat le 31 mars 2026 : 1 nouvel espace vert a été aménagé depuis 2023. Afin de redynamiser l'accès aux berges dans la région, la CCN procède à l'aménagement d'un nouveau parc le long du sentier des Voyageurs, à l'est du pont du Portage, en partenariat avec Produits Kruger. Les bâtiments de la Kruger seront conservés, tandis que les terrains avoisinants et une partie du stationnement feront l'objet de travaux de décontamination avant d'être transformés en parc. Une fois terminé, le parc sera sillonné de sentiers et ponctué d'aires de repos universellement accessibles ornés d'une variété d'arbres et d'arbustes indigènes, contribuant ainsi à enrichir l'accès à ce paysage naturel et culturel d'importance. Puisque l'ouverture du site est prévue pour l'été 2026, ce parc contribuera à l'indicateur pour l'exercice 2026-2027. L'autre endroit aménagé depuis 2023 est le parc Tesasini, situé sur la rive nord de la rivière des Outaouais. Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat le 31 mars 2026 : 5 espaces verts ont été améliorés depuis 2023. À l'été 2025, la CCN a installé un quai à vocation récréative au lac Dow's, près de l'intersection de la promenade de la Reine-Elizabeth et de l'avenue Lakeside. Le quai du lac Dow's est un endroit où se baigner, se relaxer au bord de l'eau ou mettre à l'eau son embarcation non motorisée. La CCN en a profité pour bonifier les espaces verts adjacents afin d'y créer un lieu de rassemblement, comprenant des chaises de détente, des supports à vélos et des installations sanitaires. De plus, la CCN procède présentement à la réfection du mur de soutènement de la promenade Lady-Grey afin de protéger son intégrité structurelle. Elle en profitera aussi pour redynamiser et animer ce lieu afin d'offrir de nouveaux points de vue de la rivière des Outaouais, de la pointe Kiweki et de la colline du Parlement, tout en y améliorant l'accès et la connectivité sous l'angle de la mobilité active. La CCN projette de terminer ces travaux au cours de l'exercice 2026-2027. Le quai à vocation récréative au lac Dow's s'ajoute aux projets réalisés depuis 2023 : • le réaménagement de la pointe Kiweki; • le réaménagement et agrandissement de la plage Westboro; • le réaménagement de la Maison riveraine; • l'amélioration du sentier des Plaines-LeBreton.

CIBLE DE LA SFDD – « D’ici 2026, accueillir au moins 23,7 millions de visiteurs par an dans les lieux de Parcs Canada. »
(ministre de l’Environnement et du Changement climatique)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Promouvoir l’accès aux espaces verts et aux sites patrimoniaux culturels et naturels

Offrir des possibilités de rapprochement avec la nature, les espaces verts, les réseaux de sentiers et la culture.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
11.4 Rendre plus équitable et plus durable l’accès aux espaces verts et aux lieux patrimoniaux, culturels et naturels déterminés par la CCN en conformité avec ses plans directeurs.	Indicateur de performance : Nombre de projets mis en place qui rendent plus équitable et plus durable l’accès aux espaces verts et aux lieux patrimoniaux, culturels et naturels désignés par la CCN. Cible : 4 projets d’ici 2027. Point de départ : 0 en date de 2023.	Offrir à la population des occasions de se rapprocher de la nature et de la culture, dans la région de la capitale nationale, fait partie intégrante du mandat de la CCN, à qui l’amélioration de l’accès équitable et durable à ses propriétés tient à cœur. Récemment, la CCN a commencé à intégrer l’analyse entre les sexes plus (ACS Plus) à son processus de planification pour assurer un accès équitable à ses propriétés et à ses services. En été et en automne, elle offre un service de navette qui se rend au parc de la Gatineau et y circule, et offre la location de bicyclettes assistées pour faciliter le déplacement de plus de gens qui souhaitent profiter de la nature dans le parc. La CCN compte rendre ses terrains plus accessibles en aménageant des connexions entre son réseau de sentiers, les collectivités et les pôles de transport collectif; en modernisant certaines de ses installations, comme les toilettes, pour les rendre plus accessibles et équitables; et en améliorant la signalisation le long de ses sentiers. Cible pertinente Cible 11.7 du CMI : « D’ici 2030, assurer l’accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs. »	Progrès de l’indicateur : Atteint. Résultat le 31 mars 2026 : 7 projets ont été mis en place depuis 2023. La CCN a mis en place deux nouveaux projets qui rendent plus équitable et plus durable l’accès aux espaces verts et aux lieux patrimoniaux, culturels et naturels, soit : • l’installation de tapis Mobi-Mat pour rendre nos plages accessibles aux fauteuils roulants; • l’augmentation du nombre de départs et des heures de service pour la navette estivale et du nombre de semaines de navette hivernale, menant au parc de la Gatineau. Ces projets s’ajoutent à ceux déjà rapportés depuis 2023-2024 : • l’augmentation du service de navettes menant au parc de la Gatineau; • l’ajout d’une navette dans le cadre de La CCN Ouverte 2024; • l’ajout d’une navette hivernale gratuite vers le parc de la Gatineau; • le développement d’un outil de cartographie optimisée pour une utilisation plus inclusive des sentiers; • la réalisation d’une étude d’optimisation des perspectives de croissance du programme de navette du parc de la Gatineau. De plus, la CCN a mis à jour son plan d’accessibilité en décembre 2025. Dans le cadre du Plan sur l’accessibilité 2026-2028, elle s’engage à identifier, éliminer et prévenir les obstacles afin de créer un environnement exempt de barrières. Ce plan soutient l’objectif de la mesure 11.4 de façon transversale, à travers l’ensemble des activités de la CCN.

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – Aucun

CIBLE DE LA SFDD – Aucune

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Collaborer avec les partenaires aux activités de conservation

Mobiliser les peuples autochtones, les partenaires et le public dans le cadre d'activités d'intendance visant à protéger et à conserver les espaces culturels et naturels ainsi que les espèces sauvages et leur habitat.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
11.5 En collaboration avec les peuples autochtones et des partenaires, offrir la possibilité de participer à des activités de science citoyenne et de gestion de la conservation ainsi qu'aux programmes culturels sur les terrains de la CCN.	Indicateur de performance : Nombre de projets mis en place chaque année qui font appel à la participation de la Nation algonquienne, de partenaires ou du public, dans le cadre d'activités de science citoyenne ou de gestion de la conservation, ou de programmes culturels. Cible : Au moins 10 projets annuellement. Point de départ : 11 projets en 2022-2023.	Chaque année, la CCN fait participer à diverses activités le public et des dizaines de partenaires du domaine de la recherche, de la science citoyenne, de la culture et de la gestion de la conservation, essentiellement par le biais de programmes tels que le Plan d'action sur les ressources naturelles et le projet de gestion responsable des sentiers, mais aussi de programmes d'interprétation dont l'objectif consiste à sensibiliser le public à la nature et à la conservation. Dans les dernières années, des centaines de bénévoles ont pris part à des projets tels que le relevé des traces d'animaux; la prise d'inventaires fauniques et floristiques; le retrait d'espèces envahissantes; ainsi que la patrouille et l'entretien des sentiers. La CCN est motivée à maintenir un solide programme de participation du public et à lui faire prendre de l'expansion, en partenariat avec des organismes non gouvernementaux, des regroupements autochtones, des entreprises et le public en général, afin d'offrir des programmes de qualité qui procurent des avantages écologiques tangibles et rendent les comportements plus respectueux de l'environnement.	Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat le 31 mars 2026 : 11 projets ont été mis en place. Au cours de la modernisation du camping du lac Philippe, la CCN a collaboré avec la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg pour trois éléments d'interprétation, soit le nom des secteurs du camping, la reconnaissance territoriale et l'interprétation au pavillon polyvalent. Cette année encore, la CCN a apporté son soutien aux activités de l'école de fouilles archéologiques Anishinàbe Odjibikan. Il y a eu aussi neuf projets de science citoyenne et de gestion de la conservation : • Suivi du plongeon huard – 10 bénévoles • Inventaire de traces d'animaux – 10 bénévoles • Mission monarque – 5 bénévoles • Défi petite pervenche – 36 bénévoles • Contrôle de la phragmite – 2 bénévoles • Contrôle de la bardane – 12 bénévoles • Plantation d'arbres – 82 bénévoles • Patrouille des sentiers du parc de la Gatineau – 131 bénévoles • Entretien des sentiers du parc de la Gatineau – 165 bénévoles

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Autre (aucune correspondante dans la SFDD)

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
11.6 Soutenir le logement abordable dans la région de la capitale nationale en créant des plans directeurs et en les mettant en œuvre.	Indicateur de performance : Nombre de logements abordables construits dans le cadre de Bâtir LeBreton. Cible : 200 d'ici 2027. Point de départ : 0 logement terminé en date de 2023.	À titre de planificatrice principale de la région de la capitale nationale, la CCN dresse des plans directeurs qui procurent des lignes directrices sur l'utilisation du sol, le design urbain et l'aménagement du territoire sur les terrains du gouvernement fédéral, dans la région. Dans le cadre de son rôle de planification et d'aménagement, la CCN veille à concilier les besoins régionaux et nationaux. À l'avenir, l'élaboration des plans directeurs de la CCN tendra à incorporer une vision plus contemporaine de l'urbanisme, qui tient compte des possibilités de logement accessible et abordable tout en gardant l'intérêt national dans la mire. C'est ce que fait le Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton, en orientant la transformation des plaines LeBreton de manière à créer un lieu de fierté nationale et civique; un quartier urbain complet où quiconque peut vivre, travailler et se divertir. Un terrain de 1,1 ha qui comprendra des logements abordables, aux plaines LeBreton, proche de la station de l'O-Train Pimisi, était disponible pour être aménagé en 2022-2023. Ambitions et indicateur pertinents Ambition du CIC : « Les Canadiens ont accès à des logements de qualité. » Ambition du CIC : « Les Canadiens vivent dans des villes et communautés en santé, accessibles et durables. » Indicateur 11.4.1 du CIC : « Pourcentage de la population vivant à moins de 500 m d'un arrêt de transport en commun. »	Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat le 31 mars 2026 : 10 propriétés inscrites sur la liste de la Banque de terrains publics du Canada. La CCN est déterminée à appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour régler la crise du logement qui sévit au Canada en mettant à disposition des terrains fédéraux sous utilisés dans la région de la capitale nationale, afin de faire progresser des solutions concrètes dans ce domaine prioritaire. Par l'entremise de ses plans directeurs, de l'initiative Construire des logements sur les terrains de la CCN et d'un partenariat dans le cadre de l'Initiative des terrains fédéraux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la CCN sélectionne stratégiquement des sites présentant un fort potentiel de développement rapide afin de les mettre en marché en les ajoutant entre autres à la Banque de terrains publics du Canada. En 2025-2026, la CCN a fait progresser le projet Bâtir LeBreton vers son objectif d'au moins 25 % de logements abordables, en plus de faire avancer plusieurs autres projets comprenant du logement abordable. Voici un aperçu des progrès réalisés : - Bâtir LeBreton : - Terrain de la bibliothèque : En collaboration avec l'Initiative des terrains fédéraux de la SCHL, 608 logements seront livrés à partir de 2027, dont 41 % seront abordables. - Phase des plaines : Au moins 900 nouveaux logements seront ajoutés, dont au moins 5 % seront abordables. 1200, avenue Ledbury : En collaboration avec l'Initiative des terrains fédéraux de la SCHL, 244 logements sont prévus, dont 50 % seront abordables. 1460, promenade Riverside : En collaboration avec l'Initiative des terrains fédéraux de la SCHL, 401 logements sont prévus, dont 31 % seront abordables. 1100, terrasse Canal Woods : En collaboration avec l'Initiative des terrains fédéraux de la SCHL, la CCN a lancé un processus d'appel de propositions pour environ 40 logements, dont au moins 30 % seront abordables. 2169, promenade Riverside : En collaboration avec l'Initiative des terrains fédéraux de la SCHL, la CCN a lancé un processus d'appel de propositions pour environ 290 logements, dont au moins 30 % seront abordables. Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat le 31 mars 2026 : 5 terrains ont été réservés pour l'aménagement immobilier depuis 2023. Dans le cadre de son initiative Construire des logements sur les terrains de la CCN et de son soutien à l'Initiative des terrains fédéraux de la SCHL, la CCN favorise la construction rapide de logements abordables sur les terrains fédéraux sous-utilisés dans la région de la capitale nationale et appuie ainsi les efforts déployés par le gouvernement pour régler la crise du logement qui sévit au Canada. Ce programme soutient également la durabilité environnementale de la région en favorisant le développement axé sur le transport collectif par la mise à disposition de terrains à proximité des stations de l'O-Train, du Transitway ou du Rapibus. Ainsi, en 2025-2026 la CCN a mis à disposition le 1200, avenue Ledbury et le 1100, terrasse Canal Woods qui sont à distance de marche d'une station de l'O-Train. Elle a aussi mis à disposition le 2169, promenade Riverside qui est à distance de marche d'une station du Transitway. Ces terrains s'ajoutent à ceux déjà mis à disposition pour des projets immobiliers depuis 2023 : - Les terrains aux plaines LeBreton à distance de marche de la station Pimisi; 1460, promenade Riverside à distance de marche de la station Hurdman.

Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission

Le passage à une économie plus propre et plus durable, qui met en tête de liste la réduction des déchets et qui appuie l'économie circulaire, est important pour assurer la résilience de la région de la capitale nationale. En vertu de cet objectif, la CCN se concentre sur le processus en cours d'assainissement des terrains contaminés; la décarbonation de sa flotte de véhicules; le verdissement de son approvisionnement; et la réduction des déchets.

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Leadership fédéral en matière de consommation responsable »

CIBLE DE LA SFDD – « D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux. » (l'ensemble des ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement

Analyser les flux de déchets et mettre en œuvre des mesures de réacheminement des déchets.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.1 Terminer l'audit des déchets provenant des bureaux de la CCN et mettre en œuvre des mesures pour les détourner des sites d'enfouissement.	Indicateur de performance : Pourcentage de déchets non dangereux provenant des activités de la CCN qui sont détournés des sites d'enfouissement. Cible : 75 % annuellement. Point de départ : 46 % en 2023 au 40, rue Elgin (déchets des autres locataires y compris).	Les effectifs de la CCN comptent quelque 500 personnes, dont la plupart travaillent à son bureau principal, qui est situé au 40, rue Elgin, à Ottawa. La CCN a aussi des bureaux satellites à Rideau Hall et au parc de la Gatineau, et elle a un bureau pour son personnel de conservation ainsi qu'un entrepôt. En 2010, elle a lancé un programme de compostage et remplacé les corbeilles à déchets de tous les bureaux par des corbeilles adaptées. Le pourcentage de détournement des déchets provenant du bureau principal est habituellement de 60 à 70 %. La CCN passera en revue le détournement des déchets de tous ses bureaux, afin de se préparer à atteindre les cibles de la SFDD. Dans le cadre du projet de modernisation des lieux de travail du 80, rue Elgin, un bâtiment qu'elle a acheté pour y installer son bureau principal, la CCN passe en revue les exigences relatives aux déchets dans le but de relever les difficultés et les possibilités en vue du détournement des déchets. Cible pertinente Cible 12.5 du CMI : « D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. »	Progrès de l'indicateur : Cible manquée. Résultat le 31 mars 2026 : Aucun résultat n'est disponible. En tant que locataire des bureaux au 40, rue Elgin, la CCN bénéficie d'un contrôle limité sur les mesures qu'elle peut mettre en œuvre à cet endroit pour cet indicateur. La CCN investira des efforts pour mettre en place des mesures de réduction des déchets à ses nouveaux bureaux, au 80, rue Elgin, où elle prévoit déménager en 2026-2027. La CCN n'a pas réalisé d'audit de la gestion des déchets à ses bureaux satellites en 2025-2026. Ces audits seront planifiés conjointement avec les mesures prises pour la transition vers les nouveaux bureaux du 80, rue Elgin.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.2 Réduire la quantité de déchets produits par le public qui proviennent des propriétés et des programmes d'importance de la CCN.	Indicateur de performance : Pourcentage de déchets non dangereux provenant des propriétés et programmes d'importance de la CCN qui sont détournés des sites d'enfouissement. Cible : 80 % annuellement, pour la patinoire du canal Rideau, et 60 % pour les autres endroits d'importance. Point de départ : 95 % des déchets provenant du canal Rideau, en 2022 (autres sites à déterminer en 2024).	Une part importante des activités de la CCN concerne le domaine public. Dans la SDD 2018-2023, la CCN s'était engagée à réduire la quantité de déchets produits sur la patinoire du canal Rideau en ciblant certains lieux publics et en encourageant les partenaires qui organisent des activités sur ses propriétés à réduire les déchets. Pour ce faire, elle a travaillé avec les concessionnaires de la patinoire pour que de la vaisselle et des couverts compostables soient offerts et pour que le tri des déchets se fasse à la source, afin qu'ils soient traités correctement. Elle a aussi imposé des exigences pour le suivi des déchets produits lors des activités d'envergure et instauré un programme de recyclage sur le boulevard de la Confédération, en partenariat avec la Ville d'Ottawa. Bien que les déchets publics posent depuis toujours un défi à la CCN, l'organisation compte maintenir ses programmes et trouver de nouveaux endroits et programmes clés pour lesquels il serait possible de mettre en œuvre des mesures de détournement des déchets dans le but de les réduire.	Progrès de l'indicateur : Cible manquée. Résultat le 31 mars 2026 : La patinoire du canal Rideau : 43 % des déchets non dangereux ont été détournés des sites d'enfouissement. Autres endroits d'importance : 80 % des déchets non dangereux provenant du Festival canadien des tulipes ont été détournés des sites d'enfouissement. Encore une fois cette année, grâce aux températures froides prolongées entre janvier et mars, la patinoire du canal Rideau a pu être ouverte de nombreuses semaines. Le public venu parcourir la plus grande patinoire du monde s'est montré très enthousiaste, entraînant toutefois une augmentation d'environ 10 % des déchets générés au cours de la saison par rapport à l'an dernier. Pour la saison 2026, certains défis liés au tri et au traitement des matières résiduelles ont empêché la CCN d'atteindre sa cible. Des erreurs de tri peuvent survenir lors de périodes d'achalandage élevé, lorsque de grands volumes de déchets s'accumulent rapidement sur la patinoire. La CCN travaillera avec l'entreprise responsable de la gestion des matières résiduelles sur la patinoire afin d'identifier et de mettre en œuvre des solutions pour améliorer la situation dès la prochaine saison. Au printemps 2025, le populaire Festival canadien des tulipes s'est une fois de plus tenu au cœur de la capitale. Une analyse des données des déchets collectés lors de l'événement au parc des Commissaires révèle que près de la moitié des matières générées sont recyclable et le tiers compostable. Ainsi, des 10 tonnes de déchets produites durant le festival, 80 % ont été détournées de l'enfouissement.

CIBLE DE LA SFDD – « D’ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d’enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition. » (l’ensemble des ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Maximiser le réacheminement des déchets des sites d’enfouissement

Analyser les flux de déchets et mettre en œuvre des mesures de réacheminement des déchets.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.3 Mettre en œuvre des pratiques exemplaires pour détourner des sites d’enfouissement les déchets de construction et de démolition.	Indicateur de performance : Pourcentage de déchets de construction et de démolition des projets de la CCN qui sont détournés des sites d’enfouissement. Cible : 90 % annuellement. Point de départ : 91 % des déchets de démolition étaient détournés en 2023.	En raison de son vaste portefeuille immobilier et des autres actifs dont elle s’occupe, la CCN entreprend des projets de démolition chaque année. Depuis 2018, elle demande à toutes les sociétés entrepreneures avec qui elle travaille qu’au moins 90 % des déchets soient détournés des sites d’enfouissement et qu’elles lui fassent rapport des taux de détournement. La CCN atteint habituellement cette cible ou la dépasse. À l’avenir, la CCN exigera les mêmes taux de détournement pour les projets de construction et elle étudiera diverses pratiques exemplaires de réduction des déchets et de consommation responsable dans le but de les mettre en œuvre. Cible pertinente Cible 12.5 du CMI : « D’ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. »	Progrès de l’indicateur : Atteint. Résultat le 31 mars 2026 : 98 % des déchets de construction et de démolition ont été détournés de l’enfouissement. En 2025-2026, l’équipe de gestion de projet de design et construction de la CCN a mis à jour le processus de gestion et d’élimination des déchets de construction et de démolition afin d’améliorer ses méthodes de suivi des déchets et d’intégrer ces critères à ses processus d’approvisionnement et de contrat. Pour 2025-2026, 98 % des déchets de 10 projets ont été détournés de l’enfouissement. La mise en place du nouveau processus de suivi permettra de suivre cet indicateur sur une proportion croissante de projet. De plus, reconnaissant le potentiel de valorisation des sols excédentaires auparavant envoyés à l’enfouissement, la CCN a aménagé, à l’un de ses entrepôts, un site de gestion des sols excédentaires afin de les entreposer et de les réutiliser ultérieurement. Cette approche économique et écologique s’inscrit dans une logique d’économie circulaire et contribue à réduire l’impact environnementale des projets.

CIBLE DE LA SFDD – « Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d’ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire. » (l’ensemble des ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Améliorer les critères d’approvisionnement écologique

Élaborer des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les biens et services ayant des effets graves sur l’environnement, veiller à ce que ces critères soient inclus dans les approvisionnements, et soutenir l’approvisionnement écologique, notamment par des conseils, des outils et des formations pour les employés du service public.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.4 Actualiser les Lignes directrices concernant les achats écologiques et former le personnel sur la nouvelle politique administrative et marche à suivre sur les achats écologiques.	Indicateur de performance : Pourcentage des offres à commandes et des marchés pour l’achat de biens, de services et de travaux de construction à fort impact qui incluent des critères d’approvisionnement écologique. Cible : 80 % d’ici 2027. Point de départ : 0 % en 2023. Indicateur de performance : Pourcentage du personnel formé pour appliquer la nouvelle politique administrative et marche à suivre sur les achats écologiques. Cible : 100 % d’ici 2027. Point de départ : 0 % en 2023.	La CCN est une grande acheteuse de biens et de services dans la région de la capitale nationale, allouant plus de 137 M\$ à l’approvisionnement en 2021-2022. Elle a adopté une politique sur les achats écologiques, en 2022, et compte suivre les lignes directrices et les pratiques exemplaires fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement fédéral. Les marchés de construction et d’entretien des terrains forment l’essentiel des dépenses de la CCN. L’organisation incorpore des exigences de durabilité à ses contrats d’entretien des terrains depuis des années et, au moment de leur renouvellement, actualise ces exigences en fonction des nouvelles cibles et pratiques exemplaires. La CCN fournit aussi des lignes directrices environnementales aux sociétés entrepreneurs. Dans les années qui viennent, la CCN effectuera un examen de ses dépenses en approvisionnement et des émissions de carbone qui y sont associées, et actualisera ses lignes directrices concernant les achats écologiques, qui datent de 2016, en fonction des nouveaux critères de traitement des émissions et d’appui à l’économie circulaire. Le personnel recevra de la formation sur la mise en œuvre des lignes directrices actualisées. Cible pertinente Cible 12.7 du CMI : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »	Progrès de l’indicateur : En cours. Résultat le 31 mars 2026 : Résultat disponible en 2027. Le projet d’actualisation des Lignes directrices concernant les achats écologiques est en cours de planification. La CCN étudiera d’abord les normes et standards mis à la disposition par le Secrétariat du Conseil du Trésor en matière d’approvisionnement écologique, réalisera un exercice de référencement auprès d’autres sociétés d’État et évaluera la possibilité d’intégrer ces pratiques à ses activités. Le suivi du pourcentage des offres à commandes et des marchés pour l’achat de biens, de services et de travaux de construction à fort impact n’a pas commencé. Progrès de l’indicateur : En cours. Résultat le 31 mars 2026 : Résultat disponible en 2027. Le projet d’actualisation des Lignes directrices concernant les achats écologiques est en cours de planification. La formation du personnel aura lieu dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices. Entre temps, le personnel de la CCN responsable de l’approvisionnement demeure informé en suivant le curriculum de l’École de la fonction publique sur l’approvisionnement écologique.
12.5 Produire ou se procurer de l’électricité propre pour les propriétés de la CCN.	Indicateur de performance : Pourcentage de la consommation électrique des propriétés de la CCN qui vient de l’énergie propre. Cible : 100 % d’ici 2025. Point de départ : 91 % de l’électricité consommée par les propriétés de la CCN en 2022 était déjà propre.	Bien que le vaste portefeuille immobilier de la CCN consomme beaucoup d’électricité, les émissions issues de l’utilisation de cette électricité ont réduit de 90 % depuis 2011, surtout à cause de la décarbonation du réseau électrique de l’Ontario. Afin d’aider le gouvernement fédéral à atteindre sa cible, qui consiste à n’utiliser que de l’électricité propre, la CCN achètera des crédits d’énergie renouvelable. En vertu de son plan d’atténuation des impacts climatiques, elle évaluera aussi le potentiel de ses terrains en ce qui concerne l’énergie renouvelable, pour savoir s’il serait judicieux d’y produire de l’électricité ou encore de contribuer au réseau d’énergie renouvelable. Le plan de carboneutralité du portefeuille immobilier de la CCN indiquera aussi des moyens de réduire la consommation énergétique des bâtiments.	Progrès de l’indicateur : Atteint. Résultat pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 : 100 % de la consommation électrique vient de l’énergie propre. La CCN a réalisé en 2025-2026 sa première acquisition de certificats d’énergie renouvelable afin d’atteindre la cible d’un approvisionnement en électricité provenant à 100 % de sources d’énergie propre. Une partie de l’électricité consommée par la CCN est fournie par le réseau électrique de l’Ontario, dont la production comprend encore une proportion d’énergie non renouvelable. En 2025, cette portion représentait 16 % de la consommation totale d’électricité de la CCN. Pour compenser cette part, la CCN a acquis des certificats d’énergie renouvelable provenant de la production d’énergie éolienne en Ontario, équivalant à la fraction non renouvelable de sa consommation électrique. Soucieuse de réduire sa dépendance aux certificats d’énergie renouvelable à moyen et long terme, la CCN vise à accroître sa production directe d’énergie propre. Pour ce faire, elle lancera en 2026-2027 un projet visant à évaluer le potentiel de ses terrains et de ses bâtiments pour la production d’énergie renouvelable.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral

La gestion et le renouvellement du parc de véhicules seront optimisés pour que le parc de véhicules routiers légers conventionnels comprenne 100 % de véhicules zéro émission d'ici 2030, y compris des véhicules électriques à batterie, des véhicules hybrides rechargeables et des véhicules à pile à hydrogène.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.6 Dans le cadre du plan d'atténuation des impacts climatiques, dresser un plan d'écologisation des véhicules afin d'optimiser la gestion de la flotte et de la rendre carboneutre.	Indicateur de performance : Pourcentage de véhicules utilitaires légers à zéro émission de la CCN. Cible : 100 % d'ici 2030. Point de départ : 21 % en date de 2023.	L'organisation s'efforce depuis un certain temps, déjà, d'atteindre la cible de véhicules à zéro émission fixée par le gouvernement et remplace pour ce faire les véhicules qui ont atteint la fin de leur vie utile par des véhicules à zéro émission, lorsque l'option existe. La CCN a notamment installé 17 bornes de recharge, qu'elle a réparties là où elle a des stationnements publics et des bureaux. Son plan d'écologisation des véhicules, qui est en cours de préparation, l'aidera à optimiser la gestion de sa flotte et à atteindre la cible de 2030. Cibles et ambition pertinentes Ambition du CIC : « Les Canadiens consomment de façon durable. » Cible 12.1 du CIC : « Les véhicules zéro émission représentent 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040. » Cible 12.7 du CMI : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »	Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat le 31 mars 2026 : 27 % des véhicules utilitaires légers sont à zéro émission. En mars 2025-2026, la flotte de la CCN était composée de 56 véhicules utilitaires légers dont 15 à zéro émission, 5 hybrides rechargeables et 4 hybrides. Les 32 véhicules restants sont des véhicules conventionnels qu'il faudra remplacer ou retirer pour disposer d'une flotte carboneutre d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, la CCN finalise un plan d'écologisation de sa flotte, qui servira de feuille de route vers la carboneutralité. Ce plan inclura un budget ainsi qu'une stratégie d'acquisition de véhicules et d'installation d'une infrastructure de rechargement.

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – Aucun

CIBLE DE LA SFDD – Aucune

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Assainir les sites contaminés hautement prioritaires

Réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement causés par les sites contaminés fédéraux ainsi que le passif financier fédéral attribuable à la contamination, tout en accordant une plus grande attention aux sites hautement prioritaires.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
12.7 Assainir les sites contaminés hautement prioritaires se trouvant sur les terrains de la CCN.	Indicateur de performance : Nombre d'hectares contaminés, sur les terrains de la CCN, qui ont été assainis depuis 2018 en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux ou au cours de leur aménagement. Cible : 25,14 ha d'ici le 31 mars 2030. Point de départ : 19,93 ha assainis en date de 2023.	L'objectif du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux consiste à réduire le risque pour la santé humaine et environnementale que posent les terrains contaminés, ainsi que le risque financier pour le gouvernement fédéral. En vertu de ce plan, la CCN gère le risque que pourraient poser l'ensemble de ses terrains contaminés pour les collectivités et l'environnement avoisinants, et elle travaille à la décontamination de ceux pour lesquels ce risque est élevé. L'un d'eux est l'île Victoria, située au cœur de la région, dans la rivière des Outaouais. Cette île revêt une importance particulière pour la Nation algonquine Anishinabeg, avec laquelle la CCN travaille dans le cadre de la décontamination. La CCN veille aussi à ce que les risques associés aux terrains contaminés destinés à la construction soient adéquatement pris en compte dans le cadre du processus d'aménagement. Les terrains qui étaient sous-utilisés peuvent désormais servir au bien collectif, par exemple pour le réseau de l'O-Train de la Ville d'Ottawa.	Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat le 31 mars 2026 : 21,13 ha ont été assainis depuis 2018. Au cours de l'exercice, 0,46 ha supplémentaire a été assaini dans le cadre du projet de décontamination de l'île Victoria, portant ainsi la somme d'hectares assainis depuis 2018 à 21,13.

Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts

L'efficacité des mesures relatives aux changements climatiques nécessite une transition vers une économie à faibles émissions de carbone; la réduction des émissions de gaz à effet de serre; et l'assurance que la résilience climatique sera prise en compte dans la planification des projets, et ce, à tous les échelons décisionnels. La CCN possède et gère un vaste inventaire de bâtiments énergivores qui utilisent beaucoup d'eau, dont les résidences officielles du gouvernement du Canada; des immeubles de bureaux; des habitations à logements multiples; des entrepôts; des bâtiments de ferme et divers autres types de bâtiments commerciaux; de même que des parcs et d'autres installations récréatives. Pour atténuer les impacts climatiques, la CCN s'efforce de rendre ses bâtiments carboneutres d'ici 2050 ainsi que de décarboner sa flotte de véhicules. Pour s'y adapter, elle s'efforce de mettre en œuvre son [Plan d'adaptation au climat](#). Pour écologiser ses activités, la CCN met en œuvre des mesures qui permettent d'assurer que ses espaces verts fourniront encore longtemps de précieux services écosystémiques; une meilleure gestion des terres boisées; l'adoption de méthodes à faibles émissions de carbone et écosensibles pour l'entretien de ses terrains; la réduction du nombre de collisions d'oiseaux dans les fenêtres des bâtiments de son vaste portefeuille; et la promotion de modes de déplacement durables auprès de son personnel.

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique »

CIBLE DE LA SFDD – « Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050. » (l'ensemble des ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
13.1 Dans le cadre du plan d'atténuation des impacts climatiques, élaborer et mettre en œuvre un plan de carboneutralité du portefeuille immobilier dans une optique de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Indicateur de performance : Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre des portées 1 et 2 provenant des propriétés et de la flotte de véhicules que possède ou gère la CCN depuis 2005. Cible : 40 % sous les niveaux de référence de 2005 d'ici 2025 et 90 % sous les niveaux de référence de 2005 d'ici 2050. Point de départ : 61 % sous les niveaux de référence de 2005 en 2022.	La CCN compile ses émissions de gaz à effet de serre depuis 2015 et, en 2018, a adopté les cibles du gouvernement fédéral. La CCN a déjà atteint le jalon fédéral de 40 % moins d'émissions par rapport à l'exercice de référence 2005. Son plan d'atténuation des impacts climatiques la guidera vers la réduction de 90 % des émissions de ses propriétés d'ici 2050. Les émissions restantes seront compensées par l'achat de crédits d'énergie renouvelable. Cibles et ambition pertinentes Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. » Cible 13.1 du CIC : « D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre. » Cible 13.2 du CMI : « Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. »	Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 : 52 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2024-2025, les émissions de gaz à effet de serre des portées 1 et 2 étaient de 5 974 tonnes de CO ₂ e. C'est une réduction de 52 % par rapport au niveau de référence de 2005 et cela signifie que la CCN a dépassé son objectif de 2025. Le recul de cet indicateur par rapport au point de départ de 61 % s'explique par une série de recalculs des valeurs de référence et par l'intégration d'actifs qui n'avaient pas été pris en compte auparavant. La CCN peaufine sa compréhension de la consommation énergétique de ses bâtiments en réalisant des audits énergétiques. En 2025-2026, elle a mené 12 audits portant sur son portefeuille résidentiel et commercial. Les informations recueillies sont intégrées à ses plans d'investissement, ce qui permet d'enrichir et d'actualiser les données présentées dans le plan de carboneutralité de son portefeuille immobilier, achevé en 2024-2025.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
13.2 Maintenir les services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN.	Indicateur de performance : Valeur économique des services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN. Cible : Maintien de la valeur économique des services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN. Point de départ : Valeur économique des services écosystémiques que procurent les espaces verts de la CCN déterminée dans l'étude Le capital naturel : la valeur économique de la trame verte de la CCN, publiée en 2016, soit environ 332 M\$ par année.	Selon l'étude Le capital naturel : la valeur économique de la trame verte de la CCN, publiée en 2016, les aires naturelles représentent 90 % des terrains de la CCN. Ces terrains se composent à 72 % de forêts, à 10 % de terres agricoles, à 5 % de zones humides et à 5 % de plans d'eau douce. En plus d'améliorer la qualité de vie dans la région de la capitale nationale et d'offrir des biens tels que des produits agricoles, ils fournissent de précieux services écosystémiques qui maintiennent la biodiversité, sont bons pour la santé humaine et contribuent à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de leur impact. Ces services écosystémiques comprennent le contrôle de la qualité de l'air, la filtration de l'eau, la régulation du climat, le stockage du carbone, l'habitat faunique et le contrôle de l'érosion. Compte tenu de l'importance de son réseau d'espaces verts, la CCN compte maintenir les services écosystémiques que procurent ses terrains en faisant de son capital naturel une part intégrante de sa planification, de ses processus décisionnels et de ses activités. Cible pertinente Cible 15.9 du CMI : « D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires. »	Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat le 31 mars 2026 : 332 M\$ par année selon l'étude Le capital naturel : la valeur économique de la trame verte de la CCN, publiée en 2016. Avant de recalculer la valeur économique des services écosystémiques fournis par ses espaces verts, la CCN s'est engagée à poursuivre ses travaux afin de soutenir la gestion à long terme de ses espaces verts et a amorcé l'élaboration d'un inventaire des actifs naturels. Cette démarche vise à recueillir et à structurer les données nécessaires à la planification des investissements et à la gestion des portefeuilles d'actifs, en complément et en cohérence avec les pratiques existantes de gestion de la conservation et de planification de l'utilisation des terres. Cet inventaire vise à recenser et à mieux comprendre la répartition, l'état et les fonctions des principaux actifs naturels de la CCN, dont les forêts, les milieux humides, les terres agricoles et les plans d'eau, qui fournissent des services écosystémiques indispensables. En s'appuyant sur les résultats de cet inventaire, la CCN visera à intégrer de façon plus systématique les actifs naturels et les services écosystémiques dans la planification stratégique, la gestion des actifs et les processus décisionnels de l'organisation. Ces travaux se poursuivront au cours des prochains exercices financiers, parallèlement à une réévaluation de la valeur économique des services écosystémiques, afin de doter la CCN d'outils permettant de suivre l'évolution de ses actifs naturels et des services écosystémiques qu'ils procurent, et ainsi assurer leur maintien et leur résilience à long terme.
13.3 Réduire le nombre de collisions d'oiseaux contre les bâtiments de la CCN en modifiant ceux qui posent le risque le plus élevé.	Indicateur de performance : Nombre de bâtiments que possède et gère la CCN, et qui posent un risque mortel pour les oiseaux. Cible : 0 d'ici 2030. Point de départ : Point de référence à déterminer en 2023.	Au Canada, les collisions d'oiseaux contre les fenêtres tuent de 16 à 42 millions d'oiseaux par année et sont l'une de leurs principales causes de mortalité. La CCN possède plus de 1 000 bâtiments, dont 450 peuvent poser une menace pour les oiseaux. Pour protéger ces animaux, il est donc important qu'elle tienne compte de cette menace dans sa planification et ses activités. En 2021, la CCN a publié les Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux, afin que tout nouveau bâtiment ou projet de rénovation soit sécuritaire pour les oiseaux. Il lui reste à évaluer les risques que posent ses bâtiments existants (faibles, modérés, élevés ou mortels) et à prévenir ces risques, afin qu'ils ne soient ni élevés ni mortels. La CCN a commencé à le faire en 2020 et a déjà modifié certains bâtiments où le risque était mortel. Les résultats serviront à établir un ordre de priorité pour le traitement des fenêtres là où la sécurité des oiseaux est menacée.	Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat le 31 mars 2026 : 0 bâtiment que possède et gère la CCN pose un risque mortel pour les oiseaux. Le seul bâtiment présentant un risque mortel connu pour les oiseaux qui restait à traiter en 2024-2025, soit le 80, rue Elgin, a fait l'objet d'un traitement complet de ses fenêtres posant un risque. La cible a donc été atteinte pour cet indicateur. Afin de maintenir cet indicateur à zéro, la CCN continuera d'évaluer le niveau de risque des bâtiments dont elle fait l'acquisition et à appliquer les Lignes directrices de conception sûre pour les oiseaux dans le cadre de ses processus d'entretien du cycle de vie, de ses projets de construction et de rénovation majeure, et du processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
13.4 Mettre en œuvre la Stratégie sur les forêts de la CCN.	Indicateur de performance : Nombre d'arbres plantés sur les terrains de la CCN depuis 2021. Cible : Plantation de 100 000 arbres d'ici 2026. Point de départ : 5 000 arbres plantés depuis 2021.	L'entretien des terres boisées constitue une large part des activités de la CCN. Aux fins de cet entretien, la CCN a élaboré la Stratégie sur les forêts, en 2021, qui articule ses objectifs de gestion des forêts et de traitement des arbres pour les 30 prochaines années. Cette stratégie rationalise les mesures de gestion des forêts de la CCN et comporte un plan d'action quinquennal visant à accroître ses capacités en matière de gestion efficace des forêts. Ambition et indicateur pertinents Ambition du CIC : « Le Canada gère les forêts, les lacs et les rivières de façon durable. » Indicateur 15.5.1 du CIC : « Surface des zones forestières en proportion de la surface terrestre. »	Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat le 31 mars 2026 : 44 885 arbres ont été plantés depuis 2021. En 2025-2026, dans le cadre de son objectif ambitieux de planter 100 000 arbres entre 2021 et 2026, la CCN a planté 11 513 arbres supplémentaires répartis dans 19 emplacements distincts sur ses terrains, portant à 44 885 le nombre total d'arbres plantés depuis 2021. Les principaux sites de plantation comprennent le 3798, rue Bank, où 6 107 arbres ont été plantés, ainsi que la sablière Conroy (2 000 arbres), tous deux situés dans la Ceinture de verdure. Des efforts ont également été déployés pour planter des arbres de grand calibre sur des terrains urbains, notamment le long des corridors de la Kichi Zibi Mikan (675 arbres) et de la promenade du Lac-des-Fées (367 arbres), et au parc Stanley (81 arbres). La plantation d'un grand nombre d'arbres pose des défis importants pour la CCN, qu'elle relève en adoptant des approches innovantes, comme la plantation de grandes surfaces pour la stabilisation des berges, la multiplication des petits sites de plantation et la plantation d'arbres de différents calibres. En 2026-2027, la CCN compte planter plus de 50 000 nouveaux arbres à l'aide de ces méthodes.
	Indicateur de performance : Pourcentage du couvert forestier sur les terrains de la CCN. Cible : Maintien du couvert forestier à 74 %. Point de départ : 74 %, d'après une évaluation du couvert forestier réalisée en 2019, en collaboration avec les villes de Gatineau et Ottawa.		Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat le 31 mars 2026 : 75 % des terrains de la CCN sont couverts d'une canopée. Une nouvelle évaluation du couvert forestier a été complétée à l'automne 2025. Celle-ci révèle que le couvert forestier des terrains de la CCN a été maintenu depuis 2019, avec un résultat global de 75 %. La CCN demeure toutefois prudente face à ce résultat, car la marge d'erreur peut être significative pour ce type d'analyse. La CCN est consciente des pressions croissantes exercées sur les milieux forestiers de ses terrains, notamment en raison des maladies et espèces envahissantes, telles que la maladie corticale du hêtre et l'agrile du frêne; des événements météorologiques extrêmes, comme le derecho de 2022; le vieillissement des arbres; et le développement urbain. Elle continue ses efforts afin de planter plus de 100 000 arbres sur ces terrains d'ici la fin de 2026 pour atténuer ces impacts et offrir une région de la capitale nationale verdoyante aux générations futures.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
13.5 Passer à des méthodes à faibles émissions de carbone pour l'entretien des terrains.	Indicateur de performance : Pourcentage de véhicules utilitaires légers à zéro émission qu'utilisent les sociétés entrepreneurs sur les terrains de la CCN. Cible : 80 % d'ici 2030. Point de départ : 0 % en date de 2023.	L'entretien des actifs bâtis et naturels compte pour une large part des activités de la CCN. Il a donc une grande incidence sur les émissions de la portée 3 (indirectes). La CCN gère sept gros contrats d'entretien et s'occupe elle-même des terrains des résidences officielles du Canada. Elle a commencé à travailler avec des sociétés entrepreneurs pour compiler ses émissions de GES de la portée 3. En 2022, pour faire preuve d'initiative et commencer la transition vers des méthodes à faibles émissions de carbone pour l'entretien de ses terrains, la CCN a éliminé l'utilisation de certains petits outils à essence aux résidences officielles. Ses gros contrats stipulent d'ailleurs que leur utilisation est interdite. La CCN travaille maintenant avec ses sociétés entrepreneurs pour cibler les difficultés relatives aux émissions et pour trouver des solutions, lesquelles comprennent le passage à des véhicules à zéro émission. Ambition pertinente Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »	Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat le 31 mars 2026 : 20 % des véhicules utilitaires légers des sociétés entrepreneurs sont à zéro émission. La CCN collabore avec les sociétés entrepreneurs qui travaillent sur ses terrains pour augmenter le pourcentage de véhicules utilitaires légers à zéro émission dans leur flotte. Elle s'affaire aussi à intégrer des critères pour cet indicateur dans les contrats conclus avec les sociétés entrepreneurs qui travaillent sur ses terrains.
13.6 Compiler la consommation d'eau des installations de la CCN pour savoir quels bâtiments mettre à niveau en premier en vue de réduire leur consommation.	Indicateur de performance : Pourcentage de bâtiments où la consommation d'eau est mesurée. Cible : Mesure de la consommation d'eau dans 50 % des bâtiments d'ici 2027. Point de départ : 0 % en date de 2023.	La réduction de la consommation d'eau est une pratique exemplaire importante pour les bâtiments durables et une mesure essentielle à la conservation de cette ressource mondiale précieuse. Même si la CCN installe maintenant de l'équipement à faible débit lorsqu'elle rénove ou met à niveau ses bâtiments, et utilise l'eau des lacs et des cours d'eau pour irriguer ses terrains, lorsque c'est faisable, elle ne compile pas sa consommation d'eau dans le but d'écologiser ses activités. À l'avenir, la CCN commencera à compiler cette information et trouvera des moyens de réduire encore davantage la consommation d'eau de ses bâtiments. Cible pertinente Cible 6.4 du CMI : « D'ici 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau. »	Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat le 31 mars 2026 : 67 % des bâtiments recensés où la consommation d'eau est mesurée. La CCN a réalisé un inventaire des compteurs d'eau installés dans ses bâtiments alimentés en eau potable municipale. Parmi les 33 bâtiments recensés dans les portefeuilles des résidences officielles et des terrains urbains du Québec et du parc de la Gatineau, 22 bâtiments, soit 67 %, étaient équipés d'un compteur d'eau. En 2026-2027, la CCN poursuivra la réalisation de l'inventaire pour les bâtiments relevant de ses autres portefeuilles et continuera l'installation de compteurs dans les bâtiments qui n'en sont pas encore munis.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
13.7 Faciliter l'adoption d'un modèle de travail hybride et de moyens de transport à faibles émissions de carbone pour le navettage.	Indicateur de performance : Pourcentage du personnel qui utilise un mode de déplacement durable pour le navettage. Cible : Maintien à 66 % du pourcentage de personnel qui utilise un mode de déplacement durable pour le navettage (dont le télétravail). Point de départ : 66 % du personnel de la CCN utilise un mode de déplacement durable tel que le vélo, la marche ou le transport en commun (selon un sondage mené en 2010).	Avant le mois de mars 2020, le personnel de la CCN utilisait des modes de déplacement durables dans une proportion nettement supérieure à la moyenne régionale. De nombreux facteurs ont probablement influencé ce comportement, y compris le manque de stationnement au centre-ville et la possibilité de ranger sa bicyclette dans un endroit sûr et d'utiliser un vestiaire au travail. En outre, compte tenu de la nature du travail, à la CCN, il est probable qu'une grande partie du personnel soit portée vers des activités extérieures telles que la marche et le vélo. Cela dit, la pandémie a changé la façon dont les gens travaillent et se déplacent pour le travail, et le bureau principal de la CCN sera bientôt à un endroit qui facilitera l'adoption d'un modèle de travail hybride. Afin d'atteindre une mobilité carboneutre d'ici 2050, il est important que la CCN fasse ce qu'il faut pour que ses effectifs continuent en grand nombre d'adopter des habitudes de navettage durables. Ambition pertinente Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »	Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat le 31 mars 2026 : Résultat disponible en 2027. Aucun sondage n'a été mené au cours de l'exercice 2025-2026, puisque le bureau central de la CCN déménagera dans de nouveaux espaces en 2026-2027. Toujours résolue à encourager l'adoption de modes de navettage à faible émission de carbone, la CCN y planifie l'aménagement d'installations favorisant les modes de déplacement durables, notamment un abri à vélos sécurisé et des blocs sanitaires. En attendant son déménagement, la CCN continue de soutenir et de promouvoir la mobilité durable auprès de son personnel dans ses bureaux actuels. En 2025-2026, elle a notamment ajouté des espaces supplémentaires pour le stationnement des vélos. De plus, la CCN a participé à l'édition 2025 du Défi sans auto solo, une compétition amicale encourageant l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'auto solo. À cette occasion, plus de 7 000 km de déplacements durables ont été effectués par le personnel. En 2026-2027, à la suite de son déménagement dans ses nouveaux bureaux, la CCN mènera des sondages auprès de son personnel pour suivre le pourcentage des personnes qui utilisent un mode de déplacement durable pour le navettage.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres

Tous les nouveaux immeubles fédéraux (y compris les constructions à des fins de location et les immeubles issus de partenariats public-privé) seront neutres en carbone, à moins qu'une analyse coûts-avantages sur le cycle de vie indique que la construction est prête à devenir carboneutre.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
13.8 Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices ayant pour objectif que tous les nouveaux bâtiments soient carboneutres ou prêts à l'être, d'après une analyse du coût sur le cycle de vie des gaz à effet de serre.	Indicateur de performance : Pourcentage de bâtiments neufs qui sont carboneutres ou prêts à l'être, d'après une analyse du coût sur le cycle de vie des gaz à effet de serre. Cible : 100 % annuellement. Point de départ : 100 % en date de 2023.	Compte tenu de la cible fédérale de carboneutralité des activités pour 2050, il est important que les bâtiments que construit la CCN n'augmentent pas les émissions de gaz à effet de serre du gouvernement fédéral dans son ensemble. La CCN a donc déjà commencé à incorporer des normes de carboneutralité à son processus de conception des bâtiments. En 2022, elle a construit le premier bâtiment carboneutre certifié du gouvernement du Canada dans la région de la capitale nationale. Elle construit aussi un pavillon carboneutre dans le cadre du réaménagement de la plage Westboro. À l'avenir, tout nouveau bâtiment construit sur un terrain de la CCN devra être carboneutre ou prêt à l'être. Ambition pertinente Ambition du CIC : « Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. »	Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat le 31 mars 2026 : 100 % des bâtiments neufs construits en 2025-2026 sont carboneutres ou prêts à l'être. En 2025-2026, la CCN a mené à terme le projet de modernisation du camping du lac Philippe. Ce projet a permis l'aménagement de plusieurs nouveaux bâtiments sur le site afin de bonifier l'expérience du public, notamment le relais du lac Philippe (anciennement le kiosque de la plage Parent), dix mini chalets quatre saisons, un abri de cuisine et un dépanneur. À l'exception de l'abri de cuisine, qui est un bâtiment non chauffé et non isolé, l'ensemble de ces bâtiments bénéficie d'une isolation supérieure aux exigences actuelles du Code du bâtiment. Ils sont dotés de systèmes de chauffage alimentés à l'électricité propre provenant du réseau d'Hydro-Québec et, lorsque requis, de chauffe-eau électriques. Ainsi, ces bâtiments sont carboneutres au sens où l'entend la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada. Afin de soutenir davantage la mise en œuvre de cet indicateur, la CCN élabore actuellement des lignes directrices en matière de développement durable pour ses biens. Ces lignes directrices comprendront notamment des outils et des orientations visant à faciliter la planification, la conception et l'exploitation de nouveaux bâtiments carboneutres.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Effectuer une analyse du cout du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre lorsque des bâtiments font l'objet de rénovations majeures

Tous les travaux importants de modernisation d'immeubles, y compris les contrats importants de rendement énergétique, doivent faire l'objet d'une analyse du cout sur le cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre afin de calculer les économies de gaz à effet de serre optimales. L'approche du cout sur le cycle de vie reposera sur une période de 40 ans et un cout implicite du carbone de 300 \$ la tonne.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
13.9 Réaliser une analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre à l'étape de la conception de toute rénovation d'importance d'un bâtiment.	Indicateur de performance : Pourcentage de rénovations d'importance d'un bâtiment qui comprennent une analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre à l'étape de la conception. Cible : 100 % annuellement. Point de départ : 100 % en 2023.	Afin de réduire considérablement les émissions de son vaste portefeuille immobilier, la CCN accordera la priorité à la réduction du carbone pour tous ses projets de rénovation et rénovera ses bâtiments en suivant le plan de carboneutralité de son portefeuille immobilier, qui est en cours de préparation. Une analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre sera faite pour tous les grands projets de rénovation, dans le but de déterminer la réduction optimale des émissions pour chacun. Cible pertinente Cible 9.4 du CMI : « D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens. »	Progrès de l'indicateur : En cours. Résultat le 31 mars 2026 : Aucun résultat n'est disponible. La CCN progresse dans la définition de critères et l'élaboration des ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure à l'aide de son projet de lignes directrices de développement durable pour les biens de la CCN. Celles-ci viseront à clarifier les exigences de durabilité à intégrer aux projets et aux opérations liés aux actifs de la CCN, à assurer une application cohérente à l'échelle de l'organisation et à centraliser les ressources nécessaires pour appuyer la mise en œuvre des mesures de développement durable. Ces ressources incluront notamment des outils et des directives pour la planification de projets de rénovation de bâtiments d'importance. Les lignes directrices propres à la réalisation d'analyses du cycle de vie des gaz à effet de serre à l'étape de conception seront disponibles au courant de l'année 2026.

CIBLE DE LA SFDD – « Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d’ici 2050. » (l’ensemble des ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral

Les ministères et les organismes sont tenus d’évaluer à intervalles réguliers les risques posés par les effets des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral et de veiller à ce que des mesures soient prises pour atténuer ces risques.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
13.10 Mettre en œuvre le Plan d’adaptation au climat de la CCN, y compris l’atténuation des risques les plus élevés et la réalisation d’évaluations des risques climatiques pour les projets d’envergure.	Indicateur de performance : Pourcentage des mesures à court terme énoncées dans le Plan d’adaptation au climat qui ont progressé. Cible : 100 % d’ici 2027. Point de départ : 0 % en date de 2023.	En 2019, la CCN a entrepris un projet d’adaptation au climat afin d’étudier l’impact qu’ont sur elle les changements climatiques et de prendre les mesures qui s’imposent pour limiter cet impact. À l’étape 1 du projet, elle s’est procuré des projections climatiques régionales précises et les a analysées pour savoir quel sera le climat de la région dans les années à venir. À l’étape 2, elle a évalué les risques et la vulnérabilité associés aux changements climatiques, et elle a classé selon leur échéance à court ou à long terme les risques auxquels ses actifs, ses activités et ses programmes sont exposés. À l’étape 3, la CCN a élaboré un Plan d’adaptation au climat, assorti de mesures visant à gérer les plus grands risques climatiques et à déterminer les risques qu’elle a en commun avec les villes de Gatineau et d’Ottawa. Cible et ambition pertinentes Ambition du CIC : « Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique. » Cible 13.1 du CMI : « Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d’adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. »	Progrès de l’indicateur : En cours. Résultat le 31 mars 2026 : 83 % des mesures à court terme énoncées dans le Plan d’adaptation au climat ont progressé ou sont terminées. 20 des 24 mesures à court terme du Plan d’adaptation au climat de la CCN ont progressé. Parmi celles-ci, 5 ont été achevées en 2025-2026 : - la révision du processus d’évaluation environnementale stratégique pour renforcer la prise en compte des risques climatiques dans le processus de planification à long terme des terrains fédéraux (mesure 4); - l’élargissement du programme estival de patrouille de premiers soins bénévole pour réduire la vulnérabilité du public aux changements climatiques (mesure 19); - la clarification des besoins et des responsabilités liés aux communications lors d’événements extrêmes et l’élaboration de plans d’intervention d’urgence pour différents types d’événements météorologiques extrêmes (mesure 23); - la finalisation de la transition des serveurs sur place vers une solution infonuagique écoresponsable afin d’assurer la continuité des activités lors d’événements extrêmes (mesure 25); - l’augmentation des limites des offres à commandes afin de faciliter les opérations de nettoyage et de rétablissement suivant une situation d’urgence (mesure 27). Ces mesures s’ajoutent à celles terminées depuis 2023 : - l’ajout d’une couche de couverture des sols aux outils de géomatique qu’utilise la CCN (mesure 34); - le programme de formation en matière de santé et de sécurité au travail, qui a été mis à jour pour tenir compte des risques climatiques (mesure 7); - la liste de contrôle pour l’inspection des actifs, qui a été mise à jour afin d’intégrer la vulnérabilité climatique dans l’ordre de priorité des améliorations apportées aux actifs (mesure 16).
	Indicateur de performance : Pourcentage de projets admissibles pour lesquels une évaluation des risques climatiques a été réalisée avant l’étape de la conception. Cible : 100 % des projets admissibles d’ici 2025. Point de départ : 100 % en 2023.		Progrès de l’indicateur : En cours. Résultat le 31 mars 2026 : Aucun résultat n’est disponible. La CCN travaille actuellement à l’élaboration des ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure dans le cadre de son projet d’outils et de directives d’évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques des projets qui soutiendra la résilience climatique à long terme des biens de l’organisation.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
13.11 Élaborer et mettre en œuvre un plan pour communiquer les risques d'ordre financier auxquels est exposée la CCN en raison des changements climatiques.	Indicateur de performance : Nombre de recommandations terminées en fonction des attentes du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques. Cible : 8 recommandations d'ici 2025 (75 % des 11 recommandations qu'attend le groupe de travail). Point de départ : 3 en date de 2023 (l'obtention de projections climatiques pour la région de la capitale nationale, l'achèvement d'une évaluation de la vulnérabilité et des risques associés aux changements climatiques, et l'inventaire annuel des émissions de gaz à effet de serre de la CCN).	En vertu de la <i>Loi sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i>, la CCN a l'obligation de déclarer les risques d'ordre financier liés aux changements climatiques auxquels elle est exposée et de prendre des mesures pour réduire ces risques. Grâce à ses plans d'adaptation au climat et d'atténuation des impacts climatiques, la CCN est prête à mettre en œuvre certaines des recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques et indique dans ses rapports annuels sur la SDD certaines des mesures qu'elle prend pour atténuer les impacts climatiques.	Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat le 31 mars 2026 : 8 recommandations sont terminées en fonction des attentes du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques. En 2025-2026, dans le cadre d'une réorganisation organisationnelle, la responsabilité de la Stratégie de développement durable a été transférée à la Direction des politiques, affaires publiques et juridiques. Cette modification de la structure de gouvernance de la CCN vise à mieux arrimer les initiatives de développement durable aux priorités organisationnelles et à les intégrer pleinement aux activités de planification stratégique. Parallèlement, la CCN a élaboré un cadre de gestion afin d'orienter les efforts collectifs vers l'atteinte des objectifs en matière de durabilité et d'assurer une compréhension commune des rôles et des responsabilités, ainsi que des façons d'intégrer la durabilité au sein de l'organisation. Des équipes multidisciplinaires ont amorcé une collaboration pour les prochaines étapes visant à renforcer le respect des recommandations du GTIFCC par la CCN au cours des prochaines années. Ces travaux comprennent l'élaboration d'outils pour évaluer et gérer les risques climatiques dans les projets de la CCN, la création d'un inventaire des actifs naturels afin d'appuyer la gestion des actifs contribuant à l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que la quantification de certains risques climatiques déjà identifiés dans le cadre du projet d'adaptation aux changements climatiques. Ces initiatives s'ajoutent aux pratiques liées au pilier « Mesures et cibles » déjà en place en 2023, ainsi qu'au renforcement du pilier « Gestion des risques » avec l'ajout des changements climatiques à son registre des risques l'an dernier.

Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne

À titre d'intendante de plus de 10 % des terrains de la région de la capitale nationale, la CCN est dans une position privilégiée pour favoriser la conservation de la biodiversité et la protection de certaines populations d'espèces sauvages du Canada, y compris des espèces en péril. Quelque 200 espèces en péril sont réparties dans les 28 écosystèmes et habitats naturels de grande valeur de la CCN. Une large part de ses espaces verts sont dans un état naturel, contribuant ainsi considérablement à la conservation de la biodiversité et des habitats. La CCN est déterminée à protéger ces espèces et ces habitats par la mise en œuvre de ces plans d'aménagement du territoire. Parmi les programmes et activités de la CCN qui visent à préserver la biodiversité et à réduire la fragmentation des habitats, il y a la mise en œuvre de plans d'intégration d'espèces en péril; le projet de gestion responsable des sentiers; le Plan d'action sur les ressources naturelles; la protection des corridors écologiques; la gestion des espèces envahissantes et divers projets de restauration des berges.

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – « Conservation des terres et de l'eau douce »

CIBLE DE LA SFDD – « Conserver 25 % des terres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, par rapport aux 12,5 % qui ont été reconnues comme conservées à la fin de 2020, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050. » (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Conserver les espaces naturels

Accélérer la mise en place de nouvelles aires protégées et de conservation, notamment en élaborant et en mettant en œuvre des accords sur la nature avec les provinces et les territoires, et en assurant la protection des aires d'eau douce; améliorer l'accès des Canadiens à la nature; et créer des emplois en conservation et en gestion de la nature.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
15.1 Protéger les corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau ou en faire l'acquisition.	Indicateur de performance : Nombre de propriétés gérées aux fins de la conservation de la nature dans les corridors désignés. Cible : Augmentation continue du nombre de propriétés gérées aux fins de la conservation de la nature, et exécution d'au moins 2 projets de conservation annuellement. Point de départ : 2 projets avaient été réalisés en 2023.	Les corridors écologiques sont importants pour l'amélioration de la connectivité entre les aires de protection et de conservation, et d'autres aires de nature sauvage. La CCN a donc répertorié et protégé certains des corridors adjacents à sa plus vaste aire protégée, le parc de la Gatineau, dont la superficie est supérieure à 360 km². Une étude de 2012 a permis de répertorier 12 corridors écologiques qui relient le parc à trois grands milieux naturels : les grandes forêts (au nord-ouest), la rivière des Outaouais et la rivière Gatineau. Ces corridors appartiennent à d'autres administrations et à des propriétaires du secteur privé, et leur superficie totalise plus de 29 000 ha. Dans le Plan directeur du parc de la Gatineau, actualisé en 2021, la CCN s'est engagée à travailler avec les organismes de conservation, diverses parties prenantes et des propriétaires du secteur privé pour protéger ces endroits dans le cadre d'un projet de protection des corridors écologiques. Cible, ambition et indicateur pertinents Ambition du CIC : « Le Canada conserve et restaure les écosystèmes et l'habitat. » Cible 15.3 du CIC : « Conserver 25 % des aires terrestres (terres et eaux douces) d'ici 2025, pour atteindre 30 % d'ici 2030. » Indicateur 15.1.2 du CMI : « Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème). »	Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat le 31 mars 2026 : 7 propriétés sont gérées aux fins de la conservation de la nature dans les corridors désignés du parc de la Gatineau depuis 2023. Deux projets de conservation ont été réalisés en 2025-2026 en partenariat avec Action Chelsea pour le respect de l'environnement (ACRE), soit la forêt St-Jean-Lauzon dans le corridor Larrimac et la forêt St-Stephen dans le corridor du ruisseau Chelsea, totalisant plus de 36 ha qui seront gérés à des fins de conservation. Ces projets s'ajoutent aux acquisitions faites depuis 2023 : • l'acquisition de 17 ha dans le corridor écologique du ruisseau Chelsea en 2024; • l'acquisition d'une propriété localisée dans le corridor écologique du ruisseau Breckenridge en 2023; • l'acquisition de la forêt Larrimac localisée dans le corridor écologique Larrimac, également en 2023.

THÈME DE LA CIBLE (SFDD) – Aucun

CIBLE DE LA SFDD – Aucune

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE CORRESPONDANTE DE LA SFDD

Prévenir, détecter, contrôler et gérer les espèces étrangères envahissantes, et intervenir à leur égard

Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones, les administrations locales, les organisations non gouvernementales et les partenaires internationaux afin de mieux faire connaître les espèces exotiques envahissantes, de mieux comprendre leurs couts et l'incidence de leur présence, et de les prévenir, les détecter, y réagir, les contrôler et les gérer.

Mesures adoptées par la CCN	Indicateurs de performance, cibles et points de départ	Contributions de la CCN aux objectifs de la SFDD et de la SNC 2030	Résultats et commentaires
15.2 Examiner l'impact des espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes et les habitats naturels de grande valeur de la CCN.	Indicateur de performance : Nombre de projets mis en place chaque année pour évaluer l'impact des espèces envahissantes et y remédier. Cible : 3 annuellement. Point de départ : 3 ont été réalisés en 2023.	La CCN estime qu'à l'heure actuelle, ses terrains abritent environ 200 espèces en péril. Il est important de protéger ces espèces contre les divers facteurs qui les menacent, y compris la propagation des espèces exotiques envahissantes. Pour obtenir des résultats optimaux, la CCN doit concentrer sa gestion sur les endroits où les espèces en péril sont les plus menacées par les espèces envahissantes. Ambition pertinente Ambition 15.8 du CMI : « D'ici 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires. »	Progrès de l'indicateur : Atteint. Résultat le 31 mars 2026 : 11 projets ont été mis à exécution au cours de l'exercice pour évaluer l'impact des espèces envahissantes et y remédier. Voici les projets réalisés en 2025-2026 : - la plantation d'arbustes et d'arbres indigènes afin de prévenir la réintroduction d'espèces envahissantes dans le secteur du Lac-des-Fées; - l'élimination du nerprun au parc Jacques-Cartier Nord (600 m²); - la lutte contre le panais sauvage au 578, chemin Crégheur (2 177 m²); - la restauration de milieux envahis par le nerprun cathartique au bois Atlantis (6 200 m²); - l'élimination du roseau commun (phragmite) dans le secteur de Lime Kiln (2 800 m²); - l'élimination du fusain d'Europe le long du sentier de la Ferme-Expérimentale (65 000 m²); - la lutte contre la vigne étranglante (dompte-venin) dans la Ceinture de verdure, à divers endroits (54 000 m²); - l'élimination du roseau géant au lac Dow's (75 m²); - la lutte contre la renouée du Japon sur le chemin Ridge, à Mer Bleue (15 000 m²); - la lutte contre la renouée du Japon dans les secteurs de Ramsayville et de Walkley (345 m²); - l'élimination du nerprun cathartique à la baie Shirley (300 m²).

Intégration du développement durable

En raison de son rôle de planificatrice à long terme et d'intendante des terrains et bâtiments du gouvernement fédéral, dans la région de la capitale nationale, la CCN a le devoir d'intégrer le développement durable à ses fonctions de planification, de prise de décision et d'accomplissement de son mandat. Dans le cadre de la SDD 2023-2027, elle s'est engagée à poursuivre l'intégration du développement durable dans sa culture organisationnelle et dans toutes les activités qu'elle exerce dans la région de la capitale nationale.





Pavillons de la plage Westboro

Culture de la durabilité

Afin que les structures de gouvernance, les processus et les pratiques de mise en œuvre de la SDD 2023-2027 soient adéquates et efficaces, et pour accélérer l'intégration de la durabilité dans sa culture organisationnelle, la CCN a complété un audit interne en 2025. En somme, l'audit a révélé que dans l'ensemble, le cadre de contrôle de gestion de la Stratégie de développement durable de la CCN est efficace. Les contrôles clés sont bien conçus et fonctionnent comme prévu, et tous les aspects des pratiques et processus sont conformes aux lois, règlements, politiques et directives de la CCN, mais il existe des possibilités d'amélioration continue. La CCN s'efforcera de mettre en œuvre les recommandations de l'auditeur afin de maintenir les standards élevés d'exemplarité auxquels elle s'engage. Voici ce qu'elle a accompli en 2025-2026 pour renforcer la culture de la durabilité dans ses rangs et intégrer le développement durable à ses processus.

Bonne gouvernance

La CCN outillera son personnel pour qu’il puisse intégrer le développement durable aux activités de l’organisation.

Engagements
1. Actualiser la Politique sur la durabilité de l’environnement de la CCN. 2. Définir avec précision le rôle, les responsabilités et la reddition de compte en matière de développement durable, puis les intégrer à la structure de gouvernance de la CCN et les communiquer au personnel. 3. Intégrer les objectifs de développement durable à la mesure et à la gestion du rendement du personnel, y compris la haute direction.
Commentaires
La politique actualisée de la CCN, renommée Politique de développement durable, a été approuvée en octobre 2024. Dans la dernière année, la CCN a poursuivi ses efforts en matière de bonne gouvernance en présentant le cadre de gestion de la SDD. Ce document présente au personnel et aux membres de la haute direction une approche structurée pour mettre en œuvre la SDD, intégrer la durabilité dans l’ensemble de ses secteurs d’activité et favoriser une culture interne de durabilité. Il agit aussi comme guichet unique, où le personnel peut trouver les outils et les ressources liés à la SDD et à son application. D’autres projets en lien avec la mise en œuvre de la SDD et une culture de la durabilité sont en cours de planification, notamment un plan de renforcement des capacités et des lignes directrices de développement durable pour les biens de la CCN.

Leadership et engagement

La CCN s’affirmera en tant que cheffe de file de la collaboration et de l’engagement, afin que la région de la capitale nationale soit durable sur le plan environnemental et résiliente face aux conditions climatiques.

Engagements
1. Offrir régulièrement au public l’occasion d’échanger avec la CCN à propos du développement durable, dans les médias sociaux et au cours d’activités en personne. 2. Interagir régulièrement avec les parties prenantes régionales au moyen d’activités telles que La CCN Ouverte; l’atelier régional annuel sur la durabilité; et des groupes de travail sur l’atténuation des impacts climatiques et l’adaptation au climat.
Commentaires
Encore cette année, la CCN a interagi avec le public sur le thème de la durabilité au cours de la 4^e édition de La CCN Ouverte, qui a lieu annuellement en septembre. Plus de 2600 personnes y ont participé en prenant part à diverses activités, comme des visites à vélo et à pied, des jeux et des kiosques, et en se renseignant au passage sur des sujets en lien avec la durabilité tels que la planification urbaine, le patrimoine archéologique, la protection des espèces en péril et l’adaptation au changement climatique de la patinoire du canal Rideau. La CCN a organisé des consultations publiques qui ont donné à la population l’occasion de participer à la durabilité de la région, notamment dans le cadre du Plan du cœur de la capitale nationale du Canada, du projet de remplacement du pont Alexandra, du projet de pont dans l’est de la région de la capitale nationale et de la révision du Plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau. En décembre 2025, la CCN a tenu, avec ses partenaires régionaux du secteur public, son 3^e atelier régional annuel de la communauté de pratique régionale sur la durabilité. Cette journée avait pour objectif de renforcer la collaboration entre les membres de la communauté de pratique, qui représentent 14 organisations publiques partenaires de la région de la capitale nationale, en favorisant l’échange de connaissances et de pratiques pour faire progresser nos efforts collectifs vers une région plus durable et résiliente face au changement climatique.

Ressources et capacités durables

La CCN s’efforcera d’optimiser ses ressources et ses capacités à l’échelle de l’organisation, de manière à atteindre ses objectifs de développement durable.

Engagements
1. Créer ou adopter des lignes directrices pour la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable, en commençant par celles sur la résilience climatique; la carboneutralité des bâtiments; l’analyse du coût sur le cycle de vie des gaz à effet de serre; et les achats écologiques. 2. Accroître les compétences du personnel en matière de développement durable, en lui offrant de la formation sur la durabilité et en intégrant des critères de durabilité aux sommaires de postes. 3. Obtenir un financement stable pour le développement durable en évaluant en continu les ressources requises et en utilisant des sources de financement novatrices, par exemple au moyen de marchés de services écoénergétiques et de partenariats.
Commentaires
Afin d’aider le personnel à planifier et à mettre en œuvre des projets qui aideront la CCN à atteindre ses objectifs liés au développement durable, dont l’augmentation de la résilience climatique, et à la transition vers un fonctionnement carboneutre d’ici 2050, la CCN a avancé l’élaboration de lignes directrices pour les biens de la CCN. Cet outil de soutien précise les considérations de durabilité à intégrer aux projets, aux opérations et à l’entretien des biens de la CCN, et centralise des ressources sur la façon de les intégrer afin d’atteindre les cibles établies. La CCN a également initié l’élaboration d’un processus, d’un outil et d’un guide pour évaluer la vulnérabilité et les risques climatiques des actifs de la CCN dans le cadre de la planification, la conception et la mise en œuvre de projets. Cette initiative permettra de renforcer les capacités de son personnel en leur fournissant des outils pratiques, des orientations et de la formation en adaptation aux changements climatiques. En 2026-2027, la CCN dressera un plan de renforcement des capacités en matière de développement durable afin de doter son personnel des connaissances et des outils nécessaires pour mettre en œuvre efficacement la SDD. Ce plan constitue un levier essentiel pour s’assurer que les principes de durabilité soient intégrés de manière cohérente dans toutes les activités de la CCN.

Pratiques durables

La CCN inclura le développement durable dans son processus décisionnel, sa planification et ses activités, en équilibrant les facteurs environnementaux, sociaux et économiques.

Engagements
1. Passer en revue les processus de la CCN et les actualiser de manière à y intégrer des critères de développement durable, notamment ceux qui concernent le capital naturel, l’équité sociale et la réconciliation avec les peuples autochtones, en commençant par le processus de la gestion des projets; les outils de planification pluriannuelle; les gabarits d’examen de projet et de proposition pour approbation par un comité ou le conseil d’administration; le profil de risque d’entreprise; et le système de gestion des actifs. 2. Faciliter la prise de décision fondée sur des faits en déterminant, et en adoptant, des mesures visant à améliorer la collecte, la conservation, l’analyse et la communication des données pertinentes pour la durabilité – y compris les données sur l’équité sociale, la culture et le patrimoine, les émissions de carbone, les projections climatiques, l’état des actifs, le capital naturel, la mobilité et les déchets.
Commentaires
En 2025-2026, la CCN a développé un cadre de gestion de la SDD afin d’orienter les efforts collectifs vers l’atteinte des objectifs de durabilité et d’assurer une compréhension commune des rôles et des façons d’intégrer la durabilité au sein de l’organisation. De plus, elle a entamé un important projet qui lui permettra à terme de considérer les biens naturels au même titre que les biens bâtis dans le cadre de l’initiative de planification des investissements, afin de cerner et de prioriser les besoins à l’échelle des portefeuilles de biens. Les biens naturels tels que les forêts, les milieux humides, les rivières et les lacs, sont de plus en plus reconnus comme des infrastructures offrant des services essentiels à la société tout en contribuant à la résilience climatique. Pour soutenir cette démarche, la CCN a amorcé, en 2025-2026, l’élaboration d’un inventaire des biens naturels. Au-delà de son apport à l’exercice de planification des investissements, cette initiative fournit des informations de base essentielles pour orienter la planification et la prise de décisions à long terme concernant les terres de la CCN. Au cours de l’année, la CCN a également entamé le projet d’outils et de directives pour l’évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques des projets. Cette initiative qui vise l’intégration de l’adaptation aux changements climatiques dans la planification, la conception et la mise en œuvre des projets est essentielle à la gestion des risques climatiques auxquels sont exposés les biens de la CCN, tels qu’identifiés dans son profil de risques organisationnels, et contribue à assurer leur résilience à long terme dans un contexte de climat changeant. La CCN a maintenu en 2025 le changement climatique comme un risque d’entreprise dans son profil de gestion des risques. L’examen et l’actualisation d’autres processus internes sont en cours.

Divulgence de l'information relative aux changements climatiques 2025-2026

La CCN communique de l'information relative aux changements climatiques conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Elle démontre ainsi les efforts qu'elle déploie pour gérer efficacement les risques et les opportunités en lien avec les changements climatiques et ses actifs, son fonctionnement et ses programmes.

Gouvernance	Stratégie
Les rôles et responsabilités en matière de développement durable sont définis dans la Politique de développement durable de la CCN. Le conseil d'administration de la CCN recommande l'approbation de la Stratégie de développement durable, qui comprend des cibles et des mesures de mise en œuvre en lien avec les changements climatiques et les rapports annuels sur le progrès, au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec. Le premier dirigeant de la CCN veille à ce que le développement durable soit intégré à tous les secteurs d'activité et à tous les processus décisionnels de l'organisation. À la suite d'une réorganisation des structures internes, la vice-présidence, Politiques, affaires publiques et juridiques surveille maintenant les progrès en lien avec les mesures de mise en œuvre et les cibles de la Stratégie de développement durable et présente un rapport annuel sur la Stratégie de développement durable au conseil d'administration. Ce changement permet de mieux intégrer le développement durable aux décisions stratégiques et à la planification globale de l'organisation. Chaque membre du comité de la haute direction promeut une culture de la durabilité et tient compte, dans les plans, les stratégies, les projets et le fonctionnement de sa direction, des facteurs économiques, sociaux et environnementaux ainsi que des risques et des opportunités en lien avec le climat.	En 2025-2026, pour une septième année, la CCN a intégré le développement durable et la résilience climatique à ses priorités d'entreprise. La CCN est également engagée à remettre en état et à revitaliser les principaux actifs bâtis et naturels de la région de la capitale nationale. La CCN élabore et met en œuvre une stratégie de développement durable tous les trois ans, en suivant la Stratégie fédérale de développement durable. La CCN a commandé des projections climatiques pour la région de la capitale nationale. Elle a ensuite réalisé une évaluation de la vulnérabilité et des risques associés au changement climatique fondée sur les projections climatiques et a relevé 124 incidences potentielles qui touchent ses activités, dont 61 sont prioritaires et nécessitent une prise de mesures immédiates. Les incidences prioritaires relevées correspondent aux impacts, sur ses terrains, des inondations et des autres phénomènes climatiques violents; aux impacts des chaleurs extrêmes, des précipitations et des changements saisonniers sur l'infrastructure; et aux impacts des changements saisonniers sur ses programmes. Ces impacts influent sur la planification stratégique de la CCN en ce qui concerne la gestion de ses actifs, en particulier ceux qui sont déjà dans un état critique ou qui présentent un déficit d'entretien différé. En 2024, la CCN a élaboré une feuille de route vers la carboneutralité pour son portefeuille immobilier, qui identifie les risques et les possibilités en lien avec la transition de ses bâtiments vers la carboneutralité. Enfin, la CCN est actuellement en train de réaliser un inventaire de ses actifs naturels afin d'intégrer de manière plus systématique les actifs naturels et les services écosystémiques — qui soutiennent l'adaptation aux changements climatiques — à la planification stratégique, à la gestion des actifs et aux processus décisionnels de l'organisation.
Gestion des risques	Indicateurs et cibles
En 2025-2026, la CCN considère toujours le changement climatique comme un risque d'entreprise. Le comité de la haute direction revoit les risques d'entreprise tous les trimestres. De plus, l'évaluation des risques opérationnels identifiés par le comité de leadership tient compte des répercussions possibles des changements climatiques sur l'atteinte des jalons trimestriels et des résultats annuels. Le comité de la haute direction revoit ces risques chaque trimestre et en discute. À la suite de son évaluation des vulnérabilités et des risques climatiques, la CCN a adopté un plan d'adaptation au climat qui répond aux 61 incidences prioritaires afin d'atténuer les impacts sur ses terrains, son infrastructure et ses programmes. En date du 31 mars 2026, des 24 mesures à court terme du plan, 83 % avaient progressé ou étaient terminées. Afin de réduire les risques climatiques auxquels sont exposés les biens de la CCN, celle-ci élabore actuellement des outils destinés au personnel pour veiller à ce que les risques climatiques soient évalués et atténués lors de la planification des projets. Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route vers la carboneutralité pour son portefeuille immobilier, la CCN réalise des évaluations à l'échelle des bâtiments afin de cerner des moyens de réduire la consommation d'énergie et d'accroître la résilience des bâtiments face aux impacts des changements climatiques.	La CCN a pour cible de réduire ses émissions de gaz à effet de serre des portées 1 et 2 provenant des propriétés et de la flotte de véhicules qu'elle possède ou qu'elle gère. Elle vise une réduction de 40 % par rapport aux niveaux de référence de 2005 d'ici 2025 et de 90 % par rapport à ces niveaux d'ici 2050 (mesure 13.1). En 2024-2025, les émissions de gaz à effet de serre des portées 1 et 2 étaient de 5 974 tonnes de CO₂e, soit 5 067 tonnes de CO₂e pour la portée 1 et 907 tonnes de CO₂e pour la portée 2. Cela représente une réduction de 52 % par rapport au niveau de référence de 2005. Enfin, la Stratégie de développement durable 2023-2027 énonce 33 indicateurs de performance chiffrés et temporellement définis.

Évaluations environnementales stratégiques

La CCN mène volontairement des évaluations environnementales stratégiques de ses plans directeurs. Ces évaluations visent à déterminer la portée et la nature des impacts possibles de ses plans sur l'environnement, la société et la culture; à rendre compte de la façon dont les plans directeurs contribuent à la réalisation des objectifs de la SFDD et de la SDD; à prendre en considération les risques occasionnés par les changements climatiques pour la mise en œuvre de ses plans; et à indiquer les opportunités de renforcer les effets favorables ou de déterminer les mesures d'atténuation possibles si les effets devaient être défavorables. Les évaluations environnementales stratégiques sont fournies en annexe des plans directeurs et sont mises en ligne sur le site Web de la CCN.

La CCN a réalisé deux évaluations environnementales stratégiques en 2025-2026, soit celle du Plan du cœur de la capitale du Canada, volume I ainsi que celle du Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux dans la région de la capitale nationale.



Activité publique gratuite La CCN Ouverte



Bruant hudsonien

Participez

Habitez-vous dans la région de la capitale nationale? Vous avez un rôle à jouer pour que votre région devienne plus verte et plus durable. Que vous soyez en affaires ou bénévole dans votre quartier, ou que vous souhaitiez rendre votre foyer plus écologique, votre participation est essentielle à notre réussite commune.

Tenez-vous au courant

Pour en savoir plus sur les progrès réalisés, pour vous abonner au bulletin électronique ou pour nous écrire, consultez la page Web sur la Stratégie de développement durable. Vos commentaires sur la façon dont la CCN pourrait améliorer son travail en matière de développement durable sont les bienvenus. Pour en savoir plus ou pour participer à ce travail, communiquez avec nous.

SDS-SDD@ncc-ccn.ca

1-800-465-1867 (sans frais)

ATS : 1-866-661-3530 (sans frais)

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7

Glossaire

adaptation au changement climatique – Ajustement des décisions, des activités et de la pensée en fonction des changements climatiques observés ou prévus, afin de réduire les dommages ou de tirer parti de nouvelles possibilités. [climate change adaptation]

analyse du cout sur le cycle de vie des gaz à effet de serre – Méthode d'évaluation du cout total de la possession d'une installation qui tient compte du cout des émissions de carbone. [greenhouse gas life-cycle cost analysis]

analyse entre les sexes plus (ACS Plus) – Pratique exemplaire adoptée par le gouvernement du Canada pour déterminer comment une politique, un programme ou un projet touche différemment divers groupes de personnes. [gender-based analysis plus (GBA Plus)]

approvisionnement écologique – Approche d'achat selon laquelle les effets sur l'environnement des biens et services, en plus du prix et de la qualité, jouent un rôle important dans la décision d'achat. [green procurement]

assainir (décontaminer) – Retirer les contaminants du sol, des eaux souterraines, des sédiments ou des eaux de surface pour en éliminer tout danger pour les êtres humains, la faune et la flore. [remediate]

bâtiment carboneutre – Bâtiment situé, conçu, bâti et entretenu de manière à réduire au maximum les aléas du climat, à consommer très peu d'énergie et à être entièrement alimenté à partir de sources d'énergie renouvelable, sur place ou non. [net-zero-carbon building]

bâtiment prêt à être carboneutre – Bâtiment conçu de manière à pouvoir fonctionner sans émettre de carbone éventuellement. [net-zero-carbon-ready building]

biodiversité – Toutes les variétés d'animaux, de végétaux et d'autres espèces vivantes qui habitent dans un milieu donné, n'importe où sur la planète. [biodiversity]

capital naturel – Inventaire de ressources naturelles, de terres et d'écosystèmes qui fournissent un éventail de ressources et de flux de services écosystémiques nécessaires à la vie. [natural capital]

carboneutre – Qui ne produit aucune émission nette de carbone; d'abord en réduisant les émissions de carbone, puis en compensant les émissions inévitables au moyen de projets qui retirent le carbone de l'atmosphère. [carbon neutral]

corridor écologique – Passages terrestres ou aquatiques entre un parc et les milieux naturels environnants qui servent aux déplacements de la faune et à la dispersion de la flore. [ecological corridor]

décarbonation – Réduction de la quantité de gaz à effet de serre produits par un bien ou résultant d'un processus. [decarbonize]

développement durable – Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire à leurs besoins. [sustainable development]

économie circulaire – Système de production, d'échange et de consommation selon lequel on tire le plus de valeur possible des ressources grâce au recyclage, à la réparation, à la réutilisation ou à la remise en état de produits et de matériaux, ou à l'attribution d'un nouvel usage, éliminant ainsi les déchets et les émissions de gaz à effet de serre à l'étape de la conception. [circular economy]

émissions de la portée 1 – Émissions directes de combustibles fossiles provenant de sources appartenant à une organisation ou contrôlées par elle. [scope 1 emissions]

émissions de la portée 2 – Émissions indirectes liées aux achats énergétiques. [scope 2 emissions]

émissions de la portée 3 – Émissions indirectes autres que les émissions des portées 1 et 2, provenant de sources extérieures à une organisation. [scope 3 emissions]

énergie propre – Désigne les sources d'énergie renouvelable, les technologies nucléaires, les technologies de captage et de stockage du carbone, ainsi que la réduction de la demande grâce à l'efficacité énergétique. [clean energy]

énergie renouvelable – Énergie provenant de sources inépuisables, comme le soleil (énergie solaire), le vent (énergie éolienne) ou les vagues (énergie marémotrice), ou qui peut être reconstituée naturellement avant d'être épuisée, comme la biomasse et le débit des cours d'eau (énergie hydroélectrique). [renewable energy]

équité sociale – Concept d'une société qui accorde aux personnes, collectivement ou individuellement, un traitement juste et une part équitable des avantages de la société. Dans ce contexte, ce principe est fondé sur les concepts de droits de la personne et d'équité. En vertu de la justice sociale, toute personne ou tout groupe bénéficie de droits importants tels que la protection de la santé et des normes minimales de revenu. [social equity]

espèce en péril – Espèce végétale ou animale ayant un statut spécial au niveau fédéral ou provincial parce qu'elle est vulnérable à l'extinction. Une espèce peut être inscrite sur la liste des espèces préoccupantes, menacées, en voie de disparition, disparues du pays ou disparues. [species at risk]

gaz à effet de serre – Gaz tels que l'oxyde nitreux (N₂O), le méthane (CH₄) et surtout le dioxyde de carbone (CO₂e) qui s'accumulent dans l'atmosphère et agissent pour retenir la chaleur atmosphérique, contribuant ainsi au changement climatique. [greenhouse gas]

intendance – Gestion des ressources de telle sorte qu'elles puissent être transmises avec intégrité aux générations futures. [stewardship]

pollinisateur – Animal, comme un oiseau ou un insecte, qui transporte le pollen d'une plante à l'autre. [pollinator]

résilience – Capacité d'un système social ou écologique à absorber les perturbations, notamment climatiques, tout en conservant la même structure de base et les mêmes modes de fonctionnement; et sa capacité de se réparer ou de s'adapter au stress et au changement. [resilience]

science citoyenne – Activité de collecte et d'analyse de données sur la nature ouverte au grand public, généralement en collaboration avec des scientifiques. [citizen science]

service écosystémique – Service tiré des fonctions écologiques telles que le contrôle de la qualité de l'air, la filtration de l'eau, la régulation climatique, le stockage du carbone, la pollinisation et l'empêchement de l'érosion, y compris la production d'aliments, de carburants et de médicaments. [ecosystem services]

site contaminé – Terrain contenant des substances chimiques (p. ex. métaux lourds ou produits pétroliers) qui peuvent poser un danger pour la santé des humains et l'environnement ou dont le niveau est supérieur aux normes établies par les politiques et la réglementation. [contaminated site]

Commission de la capitale nationale

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, (Ontario) K1P 1C7, CANADA

Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867

ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530

Télécopieur : 613-239-5063 • Courriel : info@ncc-ccn.ca

www.ccn-ncc.gc.ca

Stratégie de développement durable

Rapport annuel 2025-2026

Numéro de catalogue : W91-5F-PDF

ISSN 2818-9221